Quatre-vingt-treizième année. — N° 239. Le Numéro : 0,50 NF Mercredi 11 Octobre 1961.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Documents		Conseil économique et social
						Assemblée nationale	Sénat	Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
Métropole et Outre-mer	18 NF	35 NF	65 NF	40 NF	9 NF	22 NF	16 NF	30 NF	30 NF	8 NF
Etranger	27 NF	53 NF	100 NF	55 NF	12 NF	40 NF	24 NF	40 NF	40 NF	12 NF

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les Éditions des DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du CONSEIL ÉCONOMIQUE et SOCIAL comprend les avis et rapports.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, Paris (15e). — Tél. : FON 51-00

*** Les textes qui, dans le sommaire, sont suivis d'un astérisque seront édités en fascicules spéciaux du format in-8° carré.**

En vente :

CONSTITUTION

Ordonnances portant lois organiques et ordonnances relatives aux pouvoirs publics.

La Direction des Journaux officiels a procédé à une nouvelle édition, **mise à jour au 30 septembre 1961**, de la brochure **n° 1119**, qui, outre le texte de la **Constitution**, reproduit les différentes ordonnances portant **lois organiques** et celles relatives aux **pouvoirs publics**.

Cette brochure est mise en vente au prix de **4 NF** ou expédiée sans frais sur simple demande accompagnée du montant.

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris]* à Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, Paris [15e].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Arrêté portant désignation d'enquêteurs au comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics (p. 9266).

Administration des services de la France d'outre-mer.

Arrêté portant détachement (administrateurs) (p. 9267).

(1 t.)

MINISTERE D'ETAT CHARGE DU SAHARA, DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER ET DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Décret portant nomination d'un administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna (p. 9267).

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES ALGERIENNES

Arrêté portant nomination du président de la mission d'études auprès du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes (p. 9267).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret portant désignation des magistrats civils appelés à présider les tribunaux permanents des forces armées de la métropole (rectificatif) (p. 9268).

Arrêté portant désignation des présidents des commissions régionales de dommages de guerre (rectificatif) (p. 9268).

Arrêté portant admission à la retraite (personnels des services judiciaires) (p. 9268).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 61-1108 du 4 octobre 1961 portant publication de l'accord de coopération économique et technique entre la France et l'Afghanistan du 6 janvier 1959 (p. 9267).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêtés interdisant l'exposition à la vue du public et la vente aux mineurs de dix-huit ans de publications dangereuses pour la jeunesse (rectificatifs) (p. 9267).

MINISTERE DES ARMEES

Décrets du 5 octobre 1961 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9268).

Décrets du 5 octobre 1961 portant concession de la médaille militaire (p. 9272).

Décret portant affectation d'un officier supérieur (armée de terre, active) (p 9273).

Décret portant promotions dans les corps des officiers de marine et des ingénieurs mécaniciens et nomination dans le cadre actif d'officiers de réserve (rectificatif) (p. 9273).

Arrêtés et *decision* portant inscription à un tableau d'avancement et nominations (régisseurs d'avances et de recettes et techniciens d'études et de fabrications) (p. 9273).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Arrêté du 6 octobre 1961 relatif au tirage au sort d'une série du fonds 4 1/2 p. 100 amortissable 1933-1960 (p. 9274).

Arrêté du 10 octobre 1961 portant transfert de crédits (p. 9274).

Circulaire du 9 octobre 1961 relative à l'application du décret n° 61-1101 du 5 octobre 1961 portant remise en ordre des rémunérations des personnels civils et militaires de l'Etat (p. 9275). *

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêtés du 9 octobre 1961 relatifs aux attributions de la direction générale de l'organisation et des programmes scolaires et portant attribution de fonctions (administration centrale) (p. 9273).

Arrêtés portant détachements (administration académique) (p. 9273).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Arrêté du 2 octobre 1961 autorisant la chambre de commerce et d'industrie de Boulogne-sur-Mer à recourir à l'emprunt en vue du financement de travaux au port de cette ville (p. 9274).

Arrêté portant nomination de rapporteurs à la commission des marchés des chemins de fer (p. 9274).

Arrêtés portant nominations et conférant l'honorariat (conseil général des ponts et chaussées) (p. 9274).

Arrêté rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (aviation civile) (p. 9274).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté du 7 septembre 1961 relatif aux modalités des concours de chef de travaux des écoles nationales vétérinaires (p. 9275).

Arrêté du 5 octobre 1961 portant modification de la zone cidricole « Pays de Caux-Pays de Bray » (p. 9275).

Arrêté portant nomination de membres des commissions régionales du comité des fruits à cidre et des productions cidricoles (p. 9276).

Arrêté conférant l'honorariat (services vétérinaires) (p. 9276).

MINISTERE DU TRAVAIL

Arrêté du 28 septembre 1961 relatif au régime de sécurité sociale de certains personnels ouvriers de l'Etat (p. 9276).

Arrêtés portant nominations, affectations et admission à la retraite (directions régionales de la sécurité sociale et inspection du travail et de la main-d'œuvre) (p. 9277).

Décisions portant homologation de machines dangereuses et de dispositifs de sécurité pour ces machines (rectificatifs) (p. 9277).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêté portant nomination du président honoraire du conseil supérieur d'hygiène publique de France (p. 9276).

Arrêté portant délégation de signature (p. 9276).

Arrêtés portant nominations, affectations, détachement, mutation et acceptation de démission :

Hôpitaux psychiatriques (p. 9276).

Inspection de la population et de l'action sociale (p. 9276).

Inspection de la santé (p. 9276).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Nomination d'un membre d'un organisme extraparlementaire. — Nomination d'un représentant de la France à l'Assemblée parlementaire européenne. — Nomination de membre de commission. — Démission de membre de commission. — Désignation, par suite de vacance, d'une candidature pour une commission. — Convocations rectifiées de commissions. — Convocation de la conférence des présidents. — Réunion de commissions (p. 9277).

Sénat. — Ordre du jour. — Nomination d'un membre d'une commission permanente. — Convocation de commission. — Réunion de commissions (p. 9278).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif aux décisions du groupe permanent d'étude des marchés administratifs d'articles textiles (p. 9278).

Situation du Trésor (mai 1961) (p. 9279).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints de commerce des lycées techniques (p. 9306).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours sur épreuves et sur titres pour l'inscription de pharmaciens sur la liste d'aptitude aux fonctions de pharmacien des hôpitaux et hospices publics des grands centres sanitaires et aux fonctions de pharmacien chef des autres établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics (p. 9306).

Avis de vacance du poste de pharmacien chef de l'hôpital-hospice de Libourne (Gironde) (p. 9306).

Annonces (p. 9307).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Assemblée nationale. — N° 64.

Compte rendu intégral des débats du 10 octobre 1961 (p. 2457).

Sénat. — N° 36.

Compte rendu intégral des débats du 10 octobre 1961 (p. 1133).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

Par arrêté du 6 octobre 1961, sont désignés en qualité d'enquêteur au titre du comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics :

MM. Fonty (Albert), contrôleur général de l'armée.
Gedon (Georges), contrôleur général de l'armée.
Krieg (Henri), inspecteur général de l'administration.
Kerever (André), maître des requêtes au Conseil d'Etat.
Bacquet (Alain), auditeur au Conseil d'Etat.
Cheramy (Bruno), auditeur au Conseil d'Etat.
Lavondes (François), auditeur au Conseil d'Etat.
Barbeau (Charles), auditeur au Conseil d'Etat.
Martin, secrétaire général de la mairie de Mulhouse.

ADMINISTRATION DES SERVICES DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administrateurs.

Par arrêté en date du 25 septembre 1961, M. Sicard (Louis), administrateur, 6e échelon, de la France d'outre-mer, est placé dans la position de détachement d'office dans les conditions prévues par la loi n° 57-871 du 1er août 1957 auprès du ministre des finances et des affaires économiques pour occuper un emploi d'administrateur civil de ce département, en vue de servir en Algérie et pour une durée de trois ans comptant du 20 février 1960.

MINISTERE D'ETAT CHARGE DU SAHARA, DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER ET DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Décret du 10 octobre 1961 portant nomination de l'administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre d'Etat chargé du Sahara, des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer et du secrétaire d'Etat au Sahara, aux départements d'outre-mer et aux territoires d'outre-mer,

Vu l'article 13 de la Constitution ;

Vu la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. Jean Perie, administrateur en chef des affaires d'outre-mer, est nommé administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna.

Art. 2. — Le ministre d'Etat chargé du Sahara, des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer et le secrétaire d'Etat au Sahara, aux départements d'outre-mer et aux territoires d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 octobre 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre d'Etat chargé du Sahara, des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Le secrétaire d'Etat au Sahara, aux départements d'outre-mer et aux territoires d'outre-mer,
JEAN DE BROGLIE.

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES ALGERIENNES

Mission d'études auprès du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes.

Par arrêté du 5 octobre 1961, est nommé président de la mission d'études auprès du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, en remplacement de M. Gilles Warnier de Wailly, inspecteur général des finances, appelé à d'autres fonctions, M. François Gazier, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er octobre 1961.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Interdiction de l'exposition à la vue du public et la vente aux mineurs de dix-huit ans de publications dangereuses pour la jeunesse.

Rectificatifs au *Journal officiel* des 22 septembre 1961, page 8733, et 1er octobre 1961, page 8995, dans les visas, après Vu la loi n° 49-956, ajouter : « du 16 juillet 1949 ».

(Le reste sans changement.)

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 61-1108 du 4 octobre 1961 portant publication de l'accord de coopération économique et technique entre la France et l'Afghanistan du 6 janvier 1959.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des affaires étrangères,

Vu les articles 52 à 55 de la Constitution ;

Vu la loi n° 60-1338 du 15 décembre 1960 autorisant la ratification de l'accord entre la France et l'Afghanistan du 6 janvier 1959 ;

Vu le décret n° 53-192 du 14 mars 1953 relatif à la ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la France,

Décrète :

Art. 1er. — L'accord de coopération économique et technique entre la France et l'Afghanistan, signé le 6 janvier 1959, dont les instruments de ratification ont été échangés le 5 juillet 1961, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères sont chargés de l'application du présent décret.

Fait à Paris, le 4 octobre 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des affaires étrangères,
MAURICE COUVE DE MURVILLE.

ACCORD

DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE LA FRANCE ET L'AFGHANISTAN

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement royal d'Afghanistan, soucieux d'intensifier les relations économiques entre leurs deux pays et de parvenir dans le domaine technique à une collaboration plus étroite, sont convenus des dispositions suivantes :

Art. 1er. — En ce qui concerne l'application de leurs tarifs douaniers respectifs, les deux Gouvernements s'accorderont réciproquement la clause de la nation la plus favorisée.

En ce qui concerne la France, les dispositions du présent article s'appliqueront au territoire douanier français.

Art. 2. — Les deux Gouvernements recommanderont à leurs services une application bienveillante de leur réglementation générale au sujet de l'établissement sur leur territoire de commerçants afghans et français, en attendant de signer une convention en la matière.

Art. 3. — Les deux Gouvernements procéderont prochainement à la nomination d'attachés commerciaux auprès de leurs représentations diplomatiques respectives à Paris et à Caboul.

Art. 4. — Les deux Gouvernements envisagent favorablement l'ouverture éventuelle de négociations destinées à établir un arrangement évitant à leurs ressortissants le risque de double imposition. Ils s'engagent à cette fin à échanger auparavant toutes informations nécessaires sur leurs régimes fiscaux respectifs.

Art. 5. — Les deux Gouvernements s'apporteront leur concours mutuel dans le domaine de la coopération technique en vue de développer les échanges de cet ordre entre leurs deux pays. Le Gouvernement français s'efforcera notamment de poursuivre l'action qu'il a entreprise dans ce sens et de donner satisfaction, dans la mesure du possible, aux demandes nouvelles de coopération qui pourront lui être présentées.

Etant donné l'intérêt qu'ils attachent aux échanges techniques entre leurs deux pays, les deux Gouvernements sont disposés à examiner périodiquement les domaines dans lesquels cette coopération peut apporter les meilleurs résultats.

Art. 6. — Les deux Gouvernements s'efforceront de promouvoir les échanges commerciaux entre leurs deux pays dans le cadre de leurs programmes d'importation respectifs. A titre indicatif, ces échanges pourront porter sur les produits figurant aux listes A et B jointes au présent accord.

Art. 7. — Le présent accord entrera en vigueur après ratification. Toutefois il sera mis aussitôt que possible en application provisoire suivant les modalités prévues par la législation de chaque Etat. Sa dénonciation éventuelle devra être expressément notifiée par l'un ou l'autre des Gouvernements et prévoir un préavis de trois mois. Il pourra faire l'objet de modifications par consentement mutuel.

Fait à Caboul, le 6 janvier 1959, en double exemplaire, en langue française et en langue persane, les deux textes ayant la même valeur.

Pour le Gouvernement français :
L'ambassadeur de France à Caboul,
Signé : C. BELLE.

Pour le Gouvernement afghan :
Le ministre du commerce,
Signé : M. SHERZAD.

LISTE A

Exportations françaises.

1. Equipement de barrages.
Centrales électriques.
Matériel de travaux publics.
Matériel d'équipement d'usines, telles que fabriques de papier, ciment, allumettes, produits chimiques et pharmaceutiques, produits oléagineux, textiles.
Matériel de recherche du pétrole et raffineries de pétrole.
Matériel de mécanique générale, y compris les ateliers de réparation.
Matériel agricole.
Matériel pour la mise en valeur des terres et l'irrigation.
Matériel aéronautique.
Matériel de télécommunications.
Matériel de mines, etc.
2. Véhicules automobiles.
Matériaux de construction.
Produits sidérurgiques.
3. Produits alimentaires.
Quincaillerie.
Produits chimiques et pharmaceutiques.
Matériel électrique.
Textiles et bonneterie.
Verrerie.
Pneumatiques.
Articles de Paris.
Horlogerie, etc.

Paraphé : C. B. Paraphé : M. S.

LISTE B

Exportations afghanes.

Coton longue fibre.
Laine (mouton, chameau, chèvre, cachemire).
Karakuls (astrakan).
Peaux brutes.
Fruits secs.
Plantes médicinales.
Graines oléagineuses (telles que ricin, sésame, coton, lin, etc.).

Paraphé : C. B. Paraphé : M. S.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret portant désignation des magistrats civils appelés à présider les tribunaux permanents des forces armées de la métropole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 septembre 1961, page 8909, 1re colonne, tribunal permanent des forces armées de Lyon :

Au lieu de :

« M. Colombini, conseiller à la cour d'appel de Besançon »,

Lire :

« M. Colombini, conseiller à la cour d'appel de Lyon ».

Commissions régionales de dommages de guerre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 septembre 1961 : page 8885, 1re colonne, Rouen, au lieu de : « Suppléant. — M. Savagner, ancien avoué à Rouen », lire : « Suppléant. — M. Herce, ancien avoué à Rouen ».

Personnels des services judiciaires.

Par arrêté du 4 octobre 1961, M. Raymond Merlaud, greffier de 2e classe, 5e échelon, au tribunal de grande instance de Châteauroux, en disponibilité depuis le 5 août 1959, est, sur sa demande, admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 5 août 1961.

MINISTERE DES ARMEES

Décrets du 5 octobre 1961 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 5 octobre 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de la guerre 1914-1918 dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décoration avec traitement) :

Article L. 344 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

GUERRE 1914-1918

Au grade de chevalier.

Pour prendre rang du 9 décembre 1958.

Garnier (Eugène), ancien soldat du 20e escadron du train, classe 1915, mle 1260 au recrutement de Châtellerault.

Par décret en date du 5 octobre 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension militaire d'invalidité supérieure à 100 p. 100 à titre définitif, sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations sans traitement) :

Article L. 345 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

GUERRE 1914-1918

Au grade d'officier.

Auphan (Louis-Pierre), ancien soldat du 15e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1354 au recrutement de Marseille.
Beguin (Maxime), ancien soldat du 5e régiment de cuirassiers, classe 1913, mle 988 au recrutement de Libourne.
Benoist (Victor-Francisque-Marie), ancien soldat du 71e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 574 au recrutement de Saint-Malo.
Berthout (Louis), ancien soldat du 176e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1653 au recrutement de Brive.
Bertin (Jean-Baptiste), ancien soldat du 409e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1284 au recrutement de Nantes.
Binet (André), ancien soldat du 167e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 5595 au recrutement de la Seine (2e bureau).
Carrere (Jean-Marie), ancien soldat du 16e bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 1856 au recrutement de Toulouse.
Chartier (André-Lucien-Maurice), ancien sergent du 294e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 70 au recrutement de Soissons.
Delencre (Jean-Baptiste), ancien soldat du 162e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 713 au recrutement de Valenciennes.
Desjours (Joseph), ancien soldat du 95e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 1569 au recrutement de Nevers.
Dumas (André), ancien soldat du 158e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1256 au recrutement de Rhône-Sud.

Gay (Albert-Antoine), ancien soldat du 80e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 252 au recrutement de Carcassonne.
Geay (Camille-Arsène), ancien soldat du 5e régiment de cuirassiers, classe 1915, mle 555 au recrutement d'Angoulême.
Gratreaux (Louis-Auguste), ancien soldat du 101e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 4283 au recrutement de la Seine (2e bureau).
Ladreyt (Jules), ancien soldat du 105e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 644 au recrutement du Puy.
Lahitte-Crohare (François), ancien soldat du 28e régiment d'artillerie, classe 1909, mle 647 au recrutement de Pau.
Landais (Maurice-Louis-Joseph), ancien soldat du 124e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 922 au recrutement de Laval.
Lesne (Auguste-Louis-Marie), ancien soldat du 48e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1963 au recrutement de Saint-Brieuc.
Mary (Georges-Louis-Jules), ancien soldat du 3e régiment d'artillerie, classe 1915, mle 1116 au recrutement de Mamers.
Pagneux (Barthélémy-Claude), ancien soldat du 3e régiment d'artillerie coloniale, classe 1914, mle 336 au recrutement de Lyon-Sud.
Pechoux (Pierre-Marie), ancien adjudant du 4e régiment de cuirassiers, classe 1910, mle 1103 au recrutement de Mâcon.
Prince (Alphonse-Fernand), ancien soldat du 90e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1668 au recrutement du Blanc.
Renault (Auguste-Georges-Ernest), ancien soldat du 71e régiment d'infanterie, classe 1898, mle 994 au recrutement de Châtellerault.
Rocheteau (Aimé-Henri-Charles), ancien soldat du 137e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 2413 au recrutement de la Roche-sur-Yon.
Sergeant (Pierre-Edmond-Camille), ancien soldat du 33e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 2051 au recrutement de Saint-Omer.
Serres (Jean-Marie), ancien soldat du 59e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1315 au recrutement de Toulouse.
Virves (Antonin-Joseph), ancien caporal du 3e régiment de zouaves, classe 1911, mle 96 au recrutement d'Albi.

Par décret du Président de la République en date du 5 octobre 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) :

Article L. 344 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

GUERRE 1939-1945

Au grade de chevalier.

Pour prendre rang du 31 mars 1958.

Barrois (Charles-Louis), ancien soldat du 43e régiment d'infanterie, classe 1940, mle 2174 au recrutement de Dunkerque.

Pour prendre rang du 31 mai 1958.

Blondel (Julien), ancien soldat du 41e régiment d'artillerie lourde, classe 1924, mle 163 au recrutement de Tulle.

Pour prendre rang du 17 mars 1960.

Coulpin (André-Abel), ancien soldat du 80e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 5537 au recrutement de la Seine.

Pour prendre rang du 5 février 1960.

Decker (Marcel), ancien sergent du 8e régiment de zouaves, classe 1937, mle 3161 au recrutement de Munster.

Pour prendre rang du 1er avril 1960.

Dhalluin (Henri-Louis-François), ancien soldat du 3e régiment du génie, classe 1921, mle 4251 au recrutement de Lille.

Pour prendre rang du 25 mars 1960.

Escudier (Honoré-Paul), ancien soldat du 18e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 1948 au recrutement de Pau.

Pour prendre rang du 9 mars 1960.

Etcheberry (Baptiste), ancien soldat du 3e régiment d'infanterie coloniale, classe 1937, mle 1662 au recrutement de Pau.

Pour prendre rang du 11 décembre 1958.

Farsi Ahmed Bouhajar, ancien soldat du 14e régiment de tirailleurs algériens, classe 1936, mle 416 au recrutement d'Oran.

Pour prendre rang du 18 mars 1960.

Kosak (Joseph), ancien soldat du 110e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 476 au recrutement de Béthune.

Pour prendre rang du 17 mars 1960.

Meillon (Charles-Raymond), ancien soldat du 220e régiment d'infanterie, classe 1928, mle 1114 au recrutement d'Auch.

Pour prendre rang du 16 juin 1960.

Monnier (Maurice-Achille-Georges), ancien soldat du 51e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 1128 au recrutement du Havre.

Pour prendre rang du 4 juin 1959.

Perronnet (Hubert), ancien caporal du 20e bataillon de chasseurs à pied, classe 1943.

Pour prendre rang du 29 novembre 1957.

Roggiolani (Louis-Henri), ancien soldat du 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1944, mle 21145 au recrutement de Nice.

Pour prendre rang du 1er juin 1960.

Ruelland (Victor-Joseph-Marie), ancien soldat du 445e régiment de pionniers, classe 1927, mle 43 au recrutement de Saint-Brieuc.

Pour prendre rang du 10 mars 1960.

Tissot (Elie-Désiré), ancien médecin auxiliaire à la 312e compagnie auto transport, classe 1933, mle 6803 au recrutement de Lille.

Pour prendre rang du 15 septembre 1959.

Viroulaud (Paul-Gérard), ancien sergent du 19e bataillon de chasseurs à pied, classe 1943, mle 30779 au recrutement de la Seine.

Pour prendre rang du 25 novembre 1959.

Wassong (Félix), ancien adjudant du 1er régiment d'infanterie, classe 1932, mle 1986 au recrutement de la Seine.

Par décret du Président de la République en date du 5 octobre 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de la guerre 1939-1945 dont le nom suit, titulaire d'une pension militaire d'invalidité à titre définitif de 100 p. 100, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décoration avec traitement) :

Article L. 344 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

GUERRE 1939-1945

Au grade de chevalier.

Pour prendre rang du 25 mars 1960.

Schwartz (Pierre-Marcel), ancien soldat du 37e régiment d'artillerie divisionnaire.

Par décret du Président de la République en date du 5 octobre 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la promotion et la nomination du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension militaire d'invalidité à titre définitif de 100 p. 100, sont promu ou nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) :

Article L. 344 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Au grade d'officier.

Pour prendre rang du 9 mai 1960.

Hornebeck (Lucien-Albert-Gabriel), ancien lieutenant des forces françaises combattantes, classe 1932, mle 39 au recrutement de Bar-le-Duc.

Au grade de chevalier.

Pour prendre rang du 5 mai 1959.

Hutin (Clément-Eugène), ancien soldat déporté résistant, classe 1927, mle 680 au recrutement de Valenciennes.

Par décret du Président de la République en date du 5 octobre 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension militaire d'invalidité à titre définitif de 100 p. 100, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) :

Article L. 344 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Au grade de chevalier.

Pour prendre rang du 1er juin 1960.

Albert (Primitive-Jean), ancien sergent des forces françaises de l'intérieur, classe 1941, recrutement de la Seine.

Pour prendre rang du 18 février 1960.

Mme Liboudan, épouse Hamon (Madeleine-Jeanne), ex-adjudant des forces françaises de l'intérieur.

Par décret du Président de la République en date du 5 octobre 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre des théâtres d'opérations extérieurs dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) :

Article L. 344 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

THÉATRES D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURS

Au grade de chevalier.

Pour prendre rang du 3 mars 1958.

Agnoletti (Giorgio), ancien caporal-chef du 2e bataiioln étranger de parachutistes, classe 1951, mle 79.838/L. M. 51.137.072 au recrutement de Marseille.

Pour prendre rang du 12 avril 1954.

Hébert (Joseph), ancien sergent-chef du 2e régiment étranger d'infanterie, EV/1944, mle 3971 au recrutement de Marseille.

Par décret du Président de la République en date du 5 octobre 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension militaire d'invalidité supérieure à 100 p. 100 à titre définitif, sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations sans traitement) :

Article L. 345 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

GUERRE 1939-1945

Au grade d'officier.

Blanc (Marcel-Charles), ancien soldat du 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1943, mle 18986 au recrutement de Lyon.

Lamouret (Roland), ancien brigadier-chef du 3e régiment d'artillerie coloniale, classe 1942, mle 721 au recrutement de Marseille.

Par décret du Président de la République en date du 5 octobre 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) :

Article L. 344 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Au grade d'officier.

Pour prendre rang du 14 octobre 1958.

Antonietti (Félix-Dominique), ancien lieutenant des forces françaises combattantes, classe 1935, recrutement de Tunis.

Pour prendre rang du 5 mai 1960.

Aubry (Adrien-Joseph), ancien sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur, classe 1930.

Pour prendre rang du 18 juillet 1960.

Chastant, épouse Borredon (Marie-Paulette), ex-sous-lieutenant des forces françaises combattantes, classe 1927.

Pour prendre rang du 1er avril 1960.

Cheramy (Eugène-Charles-Joseph), ancien lieutenant des forces françaises combattantes, classe 1928, mle 798 au recrutement de Chartres.

Pour prendre rang du 13 novembre 1959.

Dany, épouse Pequet (Andrée-Amélie-Eugénie), ex-sous-lieutenant des forces françaises combattantes.

Pour prendre rang du 1er avril 1960.

Dorez de Brouville, épouse Maze-Sencier (Alexandrine-Marie-Marguerite-Nicole), ex-sous-lieutenant des forces françaises combattantes.

Huau (Louis-Pierre-Francis), ancien sous-lieutenant des forces françaises combattantes, classe 1940, mle 2020 au recrutement d'Angers.

Pour prendre rang du 14 janvier 1960.

Hugot, épouse Hugot (Antoinette-Charlotte-Andrée), ex-sous-lieutenant des forces françaises combattantes

Jalifier, épouse Ducournau (Simone), ex-sous-lieutenant des forces françaises combattantes.

Juliot, épouse Houlbert (Emilienne-Eugénie), ex-sous-lieutenant des forces françaises combattantes.

Pour prendre rang du 26 juillet 1957.

Le Pajolec (Jacques-René), ancien sous-lieutenant des forces françaises combattantes, classe 1941.

Pour prendre rang du 2 juin 1960.

Letourmy (Roger-Fernand-Jean), ancien lieutenant des forces françaises de l'intérieur, classe 1930, mle 981 au recrutement de Saint-Omer.

Pour prendre rang du 14 janvier 1960.

Lewandowski (Etienne), ancien lieutenant des forces françaises combattantes, classe 1932, mle 4936 au recrutement de Coëtquidan.

Pour prendre rang du 16 février 1960.

Paupere (Albert-Emile-Henri), ancien sous-lieutenant des forces françaises combattantes, classe 1936, mle 768 au recrutement de Pau.

Pour prendre rang du 5 mai 1960.

Pepin (Julien-Robert), ancien sous-lieutenant des forces françaises combattantes, classe 1929, mle 625 au recrutement de Thionville.

Pour prendre rang du 14 janvier 1960.

Rambaud (Marie-Bernard-Lucien), ancien sous-lieutenant des forces françaises combattantes, classe 1932, mle 582 au recrutement de la Seine (6e bureau).

Pour prendre rang du 13 novembre 1959.

Raveneau (Robert-Louis-Albert), ancien sous-lieutenant des forces françaises combattantes, classe 1916, mle 410 au recrutement de Tours.

Pour prendre rang du 14 janvier 1960.

Rolhion (Henri-Gabriel-Jean), ancien sous-lieutenant des forces françaises combattantes, classe 1919, mle 1833 au recrutement de Roanne.

Pour prendre rang du 1er avril 1960.

Sales (Louis-Jean), ancien sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur, classe 1941, mle 385 au recrutement de Toulouse.

Pour prendre rang du 14 janvier 1960.

Sauvaget (Paul), ancien sous-lieutenant des forces françaises combattantes, classe 1940, mle 416 au recrutement de Tours.

Pour prendre rang du 11 mars 1960.

Valenet (Raymond-Louis), ancien sous-lieutenant des forces françaises combattantes, classe 1932, mle 6096 au recrutement de la Seine.

Pour prendre rang du 27 octobre 1960.

Vallereau (Roger-Camille), ancien sous-lieutenant de la Résistance intérieure française, classe 1943.

Pour prendre rang du 17 mai 1960.

Veullien, épouse Balzarin (Odette-Claudia), ex-sous-lieutenant des forces françaises combattantes.

Au grade de chevalier.

Pour prendre rang du 1er juin 1960.

Bauchard, épouse Poignet (Yvonne-Berthe), ex-sergent-chef de la Résistance intérieure française.

Pour prendre rang du 30 novembre 1959.

Chandeze (Georges-Victor), ancien sergent de la Résistance intérieure française, classe 1946, mle 33096 au recrutement de Versailles.

Pour prendre rang du 22 juin 1960.

Dasilvaleite, veuve d'Azevedo-Neves (Maria), ex-soldat des forces françaises de l'intérieur.

Pour prendre rang du 29 septembre 1959.

Decœur (Paul), ancien sergent de la Résistance intérieure française, classe 1928, mle 87 au recrutement de Grenoble.

Pour prendre rang du 22 juin 1960.

Dehesdin (Julien-Clotaire), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1915, mle 731 au recrutement d'Amiens.

Pour prendre rang du 24 octobre 1958.

Gautier (Georges-Etienne), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1943.

Pour prendre rang du 5 mai 1960.

Goutieras (Léon), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1945, recrutement de Poitiers.

Pour prendre rang du 29 mars 1960.

Labolle (Paul-Joseph-Alfred), ancien aspirant des forces françaises de l'intérieur, classe 1938, mle 383 au recrutement de Saverne.

Pour prendre rang du 28 mars 1960.

Leif (Jules), ancien soldat de la Résistance intérieure française, classe 1941, mle 3644 au recrutement de Metz.

Pour prendre rang du 1er juin 1960.

Levasseur (Roland-Paul-François-Joseph), ancien soldat de la Résistance intérieure française, classe 1945.

Pour prendre rang du 1er avril 1960.

Marquet (Guy), ancien sergent de la Résistance intérieure française, classe 1943, mle 351 au recrutement de Limoges.

Pour prendre rang du 8 mars 1960.

Maybon, veuve Giscard (Cécile-Marie-Jeanne), ex-sous-lieutenant des forces françaises combattantes, classe 1918.

Pour prendre rang du 12 mai 1960.

Rigolat (Roland-Jules-Pierre), ancien sergent des forces françaises de l'intérieur, classe 1943, mle 10032 au recrutement de Dijon.

Pour prendre rang du 1er juin 1960.

Roux, épouse Bretagne (Marie-Josèphe), ex-sergent de la Résistance intérieure française.

Pour prendre rang du 30 mai 1960.

Sajet (Edgard-Lucien), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1942, recrutement de Nevers.

Pour prendre rang du 21 mai 1957.

Salavert, épouse Gagnaire (Marie-Louise), ex-soldat des forces françaises de l'intérieur.

Pour prendre rang du 1er avril 1960.

Soulier (Roger-Eugène-Jean), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1941.

Pour prendre rang du 30 mai 1960.

Thillot (Jules), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1945, mle 173.487 au recrutement de Strasbourg.

Pour prendre rang du 29 mars 1960.

Verdier (Etienne), ancien soldat de la Résistance intérieure française « isolé », classe 1928, mle 183 au recrutement de Montauban.

Pour prendre rang du 2 juillet 1959.

Vital (Paul-Eugène), ancien aspirant de la Résistance intérieure française, classe 1941, recrutement de Lyon.

Décrets du 5 octobre 1961 portant admission au traitement de chevalier de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 5 octobre 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, en application du décret n° 61-347 du 6 avril 1961 relatif à l'attribution de décorations de l'ordre de la Légion d'honneur aux mutilés de guerre de 65 à 95 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les admissions au traitement du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de guerre dont les noms suivent, titulaires d'une pension militaire d'invalidité à titre définitif de 65 à 95 p. 100, sont admis au traitement de chevalier de la Légion d'honneur pour prendre rang du jour de la date du décret de nomination sans traitement :

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Pour prendre rang du 30 juin 1948.

Burger (Antoine-Marie-Léon), médecin capitaine de la Résistance intérieure française « isolé » (actuellement médecin commandant honoraire), déporté résistant, classe 1918, mle 5563 au recrutement de Metz.

Pour prendre rang du 14 août 1957.

Jaurou (Aimé-Louis-Antoine), lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département du Tarn, déporté résistant, classe 1925, mle 1270 au recrutement d'Orléans.

Ces admissions au traitement comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret du Président de la République en date du 5 octobre 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, en application du décret n° 61-347 du 6 avril 1961 relatif à l'attribution de décorations de l'ordre de la Légion d'honneur aux mutilés de guerre de 65 à 95 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les admissions au traitement du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de guerre dont les noms suivent, titulaires d'une pension militaire d'invalidité à titre définitif de 65 à 95 p. 100, sont admis au traitement de chevalier de la Légion d'honneur pour prendre rang du jour de la date du décret de nomination sans traitement :

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Pour prendre rang du 30 juin 1950.

Chaussinand (Jean-Paul-François-Roland), capitaine des forces françaises combattantes, réseau « Giraud Lan », déporté résistant, classe 1916, mle 18445 au recrutement de la Seine (1er bureau).

Pour prendre rang du 18 août 1953.

Grimaldi (Joseph), sous-lieutenant de la Résistance intérieure française « isolé », déporté résistant, classe 1921, recrutement d'Ajaccio.

Pour prendre rang du 16 avril 1953.

Guilbert (Paul-Marie-Jean-Baptiste), capitaine des forces françaises combattantes, réseau « Gloria S. M. H. », déporté résistant, classe 1908, recrutement de Saint-Lô.

Pour prendre rang du 28 août 1946.

Lambin (Jean-Gaston), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Centurie », déporté résistant, classe 1915, recrutement de Valenciennes.

Pour prendre rang du 28 avril 1955.

Picot (Jean-Maurice), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « C. N. D. Castille », déporté résistant, classe 1933, mle 578 au recrutement de la Seine (6e bureau).

Pour prendre rang du 30 novembre 1951.

Pierson (Jean-Robert), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Base Espagne », déporté résistant, classe 1936, mle 654 au recrutement d'Epinal.

Pour prendre rang du 3 septembre 1952.

Quilichini (Pierre-Paul), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Titz Crésus », déporté résistant, classe 1914, mle 325 au recrutement de Montpellier.

Ces admissions au traitement comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Décrets du 5 octobre 1961 portant concessions de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 5 octobre 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1914-1918

Babonneau (François-Jean-Baptiste), soldat du 77e régiment d'infanterie, mle 899 au recrutement de Cholet.
Baldit (Urbain-Joseph), soldat du 122e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 518 au recrutement de Rodez.
Beïs (Pierre), canonnier du 62e régiment d'artillerie, classe 1911, mle 1368 au recrutement de Bordeaux.
Blondeau (Désiré-François), soldat du 313e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 1052 au recrutement du Blanc.
Bonneville (Georges-Gaston), soldat du 239e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 2229 au recrutement de Rouen-Nord.
Boulet (Gustave-Pierre-Désiré), canonnier du 11e régiment d'artillerie, classe 1910, mle 1959 au recrutement de Rouen.
Bouvet (Hilaire-Jean-Marie), soldat du 97e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 932 au recrutement d'Annecy.
Brousseloux (Jean-Gustave), soldat du 50e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 597 au recrutement de Limoges.
Burre-Cassou (Sylvain), soldat du 131e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 970 au recrutement de Tarbes.
Chabourne (Jean), brigadier du 104e régiment d'artillerie lourde, classe 1909, mle 488 au recrutement de Libourne.
Escampe (Louis-Alfred-François), soldat du 29e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 5562 au recrutement de la Seine (3e bureau).
Fahy (Jean-Marie), soldat du 17e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 374 au recrutement du Rhône.
Fanic (Louis-Marie), soldat du 67e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 321 au recrutement de Saint-Brieuc.
Fontaine (Guillaume-Jean-Marie), chasseur du 19e bataillon de chasseurs à pied, classe 1916, mle 1349 au recrutement de Saint-Malo.
Frery (Jean-Laurent-Sylvain), soldat du 92e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1267 au recrutement du Puy.
Gallin (Auguste), sergent du 22e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 298 au recrutement de Bourgoin.
Galy (Augustin), brigadier du 23e régiment d'artillerie, classe 1913, mle 237 au recrutement de Mirande.
Garault (Jean-Marie-Julien), canonnier du 107e régiment d'artillerie, classe 1918, mle 816 au recrutement de Vitré.
Genvresse (Pierre-Marie-Jean), soldat du 106e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 907 au recrutement de Vitré.
Gonnard (François), soldat du 98e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 156 au recrutement de Roanne.
Hamonou (Pierre-Louis), soldat du 225e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1449 au recrutement de Guingamp.
Herbinier (Marcel-Fernand), tirailleur du 37e régiment de tirailleurs algériens, classe 1908, mle 4747 au recrutement de la Seine (3e bureau).
Joly (Narcisse-Armand-Félix), soldat du 142e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1769 au recrutement de la Roche-sur-Yon.
Josse (François), soldat du 48e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 655 au recrutement de Saint-Malo.
Lamolinairie (Jean-Isidore), soldat du 44e régiment d'infanterie coloniale, classe 1905, mle 447 au recrutement de Montauban.
Lamouric (Pierre-Marie), canonnier du 1er régiment d'artillerie coloniale, classe 1909, mle 2595 au recrutement de Lorient.
Lefranc (Louis-Joseph-Alexandre), chasseur du 16e bataillon de chasseurs à pied, classe 1911, mle 3449 au recrutement de Saint-Omer.
Le Goffic (Eugène-Hyacinthe-Marie), soldat du 47e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 700 au recrutement de Guingamp.
Lescale (David-Pierre), soldat du 139e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 278 au recrutement de Cahors.
Luciani (Antoine-Toussaint), sergent-major du 94e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 1909 au recrutement d'Ajaccio.
Malamaire (Antoine-Sylvestre), soldat du 112e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 2184 au recrutement de Nice.
Marchand (Noël-Corentin), soldat du 271e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 254 au recrutement de Quimper.
Marie-Louise (François), soldat du 321e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 1202 au recrutement central des Antilles.
Mayoche (Laurent), soldat du 321e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 2535 au recrutement de Montluçon.
Mignot (Armand-Jules), soldat du 67e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 278 au recrutement d'Evreux.
Montalieu (Pierre), soldat du 321e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 126 au recrutement de Bordeaux.
Natu (Joseph-Louis), soldat du 70e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 552 au recrutement de Vitré.
Naud (Eugène-Augustin-Aimé), soldat du 1er régiment d'infanterie, classe 1915, mle 2094 au recrutement de Bordeaux.
Noulette (César-Eugène), caporal du 131e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 74 au recrutement de Pau.
Pecontal (Charles-Faustin), soldat du 54e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 321 au recrutement d'Albi.
Perverie (Jean), soldat du 14e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 606 au recrutement de Limoges.
Pialat (Marius), soldat du 141e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 877 au recrutement de Pont-Saint-Esprit.
Pierre (Joseph), soldat du 273e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1612 au recrutement de Montluçon.
Pierre (Paul-Auguste), sergent du 240e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 270 au recrutement de Pont-Saint-Esprit.
Ponthieu (André-Paul-Léon), soldat du 20e escadron du train, classe 1904, mle 1190 au recrutement d'Amiens.
Renou (Bernard), soldat du 288e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 2155 au recrutement de Bordeaux.
Rhodas (Henri), canonnier du 313e régiment d'artillerie lourde, classe 1916, mle 301 au recrutement de Poitiers.
Roy (Jean-Baptiste-Marie-Philippe-Auguste), soldat du 66e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 425 au recrutement de Poitiers.
Tomasi (Paul-François), soldat du 173e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 2361 au recrutement d'Ajaccio.
Tostivin (Henri-Marie-Joseph), soldat du 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1915, mle 1449 au recrutement de Saint-Malo.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret du Président de la République en date du 5 octobre 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, en application du décret n° 61-347 du 6 avril 1961 relatif à l'attribution de la médaille militaire aux mutilés de guerre de 65 à 95 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 65 à 95 p. 100 à titre définitif pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1914-1918

Chardon (Antonin-Charles), soldat du 112e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 228 au recrutement de Nîmes.
Grout (Georges-Prosper), soldat du 103e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 572 au recrutement du Havre.
Hardouin (Maurice-Désiré), sapeur du 146e régiment du génie, classe 1918, mle 554 au recrutement de Tours.
Jean (Désiré-Fernand-Eugène), soldat du 54e régiment d'infanterie coloniale, classe 1911, mle 463 au recrutement de Dijon.
Mazats (Mathieu-Zacharie), soldat du 7e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 345 au recrutement d'Agen.
Rechaux (Arthur-Edouard), canonnier du 6e régiment d'artillerie de tranchée, classe 1908, mle 3071 au recrutement de la Seine, 4e bureau.
Vissière (Henri-Romain), soldat du 2e régiment d'infanterie coloniale, classe 1914, mle 3104 au recrutement de Bordeaux.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Baudonne (François), soldat des forces françaises de l'intérieur du département des Landes, déporté résistant, classe 1917, mle 210 au recrutement de Bayonne.
Cagé (Suzanne-Laurence), sergent des forces françaises de l'intérieur de la 8e région militaire, déportée résistante.
Charollais (Marie-Louise), épouse Coquidé, sergent des forces françaises de l'intérieur du département du Pas-de-Calais, déportée résistante.
Friederich (Alice), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Résistance-Est », déportée résistante.
Leclere (Lucienne-Reine-Solange), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Front national », déportée résistante.

Le Gall (Sylvain-François-Marie), sergent des forces françaises de l'intérieur du département de la Seine-Maritime, déporté résistant, classe 1943, mle 20319 au recrutement de Valenciennes.

Tesson (Albert-François), soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Nord, déporté résistant, classe 1943, recrutement de Valenciennes.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Décret du 10 octobre 1961 portant affectation d'un officier supérieur.

Par décret en date du 10 octobre 1961, M. le colonel de gendarmerie Debrosse (Jean-Georges) est nommé sous-directeur de la gendarmerie.

Décret portant promotions dans les corps des officiers de marine et des ingénieurs mécaniciens et nomination dans le cadre actif d'officiers de réserve.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 septembre 1961 : page 8800, 1re colonne, 24e ligne, au lieu de : « Oueff (Roger) », lire : « Cueff (Roger) ».

Régisseurs d'avances et de recettes.

Par arrêté du ministre des armées en date du 23 septembre 1961, M. Blondel (Louis), officier d'administration de 2e classe, est nommé régisseur d'avances et de recettes auprès de la chefferie du service de santé de la marine à Dakar.

Par arrêté du ministre des armées en date du 27 septembre 1961, M. Larmet (Jules), officier d'administration de 1re classe, est nommé à compter du 1er octobre 1961 régisseur d'avances et de recettes auprès de l'établissement d'Indret, en remplacement de M. Gouriou (Albert), appelé à d'autres fonctions.

Techniciens d'études et de fabrications.

Par décision du ministre des armées en date du 15 septembre 1961, est inscrit au tableau d'avancement de 1961 pour une nomination au grade d'ingénieur des directions de travaux de 2e classe de la marine, branche Transmissions, M. le technicien d'études et de fabrications des travaux maritimes (spécialité Transmissions) Turco (Gaëtan).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Attributions de la direction générale de l'organisation et des programmes scolaires.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 59-57 du 6 janvier 1959 portant réforme de l'enseignement ;

Vu le décret n° 60-556 du 1er juin 1960 sur l'organisation du ministère de l'éducation nationale, et notamment ses articles 2 et 6 ;

Vu l'arrêté du 1er juin 1960 fixant les attributions du directeur général de l'organisation et des programmes scolaires,

Arrête :

Art. 1er. — Le directeur général de l'organisation et des programmes scolaires a compétence pour tout ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des enseignements définis aux titres Ier, II, III, IV et VI du décret n° 59-57 du 6 janvier 1959 portant réforme de l'enseignement.

Art. 2. — La direction générale de l'organisation et des programmes scolaires comprend, pour l'exercice de cette compétence :

Une direction qui, sous réserve des dispositions de l'article 1er du décret du 1er juin 1960 susvisé, est chargée du personnel des établissements scolaires : statuts, recrutement, formation, perfectionnement, affectation des personnels et gestion des carrières. Elle a également dans ses attributions les questions d'organisation et de scolarité concernant les écoles maternelles, l'enseignement élémentaire et l'enfance inadaptée.

Une direction qui, sous la même réserve, est chargée des affaires intéressant l'organisation scolaire : carte scolaire, budget, gestion des crédits, structure et régime administratif des établissements scolaires, équipement matériel, tutelle administrative.

Une direction qui est chargée des études et de la formation professionnelle : programmes, méthodes et moyens pédagogiques, scolarité et examens, formation professionnelle, relations avec les milieux professionnels, promotion sociale. Elle a également dans ses attributions les questions d'organisation et de personnel concernant l'enseignement technique supérieur.

Art. 3. — L'arrêté susvisé du 1er juin 1960 est abrogé.

Art. 4. — Le directeur général de l'organisation et des programmes scolaires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 octobre 1961.

LUCIEN PAYE.

Administration centrale.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 60-556 du 1er juin 1960 sur l'organisation du ministère de l'éducation nationale, et notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 1er juin 1960 fixant les attributions du directeur général de l'organisation et des programmes scolaires ;

Vu les décrets du 1er juin 1960 portant nomination de MM. Reverdy (Marcel) et Lebettre (Michel) en qualité de directeurs au ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 6 juin 1961 chargeant M. Voisin (Jean), inspecteur général de l'instruction publique, des fonctions de directeur au ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 9 octobre 1961,

Arrête :

Art. 1er. — Dans le cadre de la direction générale de l'organisation et des programmes scolaires :

M. Lebettre (Michel), directeur au ministère de l'éducation nationale, exerce les attributions prévues à l'article 2, paragraphe 1er, de l'arrêté du 9 octobre 1961 susvisé.

M. Voisin (Jean), inspecteur général de l'instruction publique, chargé des fonctions de directeur au ministère de l'éducation nationale, exerce les attributions prévues à l'article 2, paragraphe 2, de l'arrêté du 9 octobre 1961 susvisé.

M. Reverdy (Marcel), directeur au ministère de l'éducation nationale, exerce les attributions prévues à l'article 2, paragraphe 3, de l'arrêté du 9 octobre 1961 susvisé.

Art. 2. — L'arrêté du 1er juin 1960 portant attribution de compétence dans le cadre de la direction générale de l'organisation et des programmes scolaires est abrogé.

Art. 3. — Le directeur général de l'organisation et des programmes scolaires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 octobre 1961.

LUCIEN PAYE.

Administration académique.

Par arrêté du 6 octobre 1961, M. Froissart (Georges), secrétaire de l'administration académique et universitaire (8e échelon), est placé en position de détachement pour exercer les mêmes fonctions :

Auprès du Premier ministre (administration générale des services du ministère de la France d'outre-mer) pour une période allant du 1er octobre 1959 au 31 décembre 1959.

Auprès du secrétariat d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté pour une période allant du 1er janvier 1960 au 1er octobre 1960, date de sa réintégration dans son cadre d'origine.

Par arrêté du 6 octobre 1961, M. Pezelet (André), secrétaire de l'administration académique et universitaire (8e échelon), est placé en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer pour exercer les mêmes fonctions à Dakar pour une période allant du 11 septembre 1958 au 31 décembre 1958, date à laquelle M. Pezelet relèvera directement du ministère de l'éducation nationale (université de Dakar).

Par arrêté du 6 octobre 1961, Mme Lapergue (Yvonne), secrétaire de l'administration académique et universitaire (6e échelon), est placée en position de détachement :

Auprès du Premier ministre (administration générale des services du ministère de la France d'outre-mer) pour une période allant du 1er octobre 1959 au 31 décembre 1959 ;

Auprès du secrétariat d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté du 1er janvier 1960 au 14 septembre 1964, pour servir en Côte-d'Ivoire.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Autorisation à la chambre de commerce et d'industrie de Boulogne-sur-Mer de recourir à l'emprunt en vue du financement de travaux au port de cette ville.

Le ministre des travaux publics et des transports, le ministre de l'industrie et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur l'organisation des chambres de commerce ;

Vu le décret n° 56-321 du 27 mars 1956 portant codification sous le nom de Code des ports maritimes des textes législatifs concernant les ports maritimes, ensemble l'ordonnance n° 59-119 du 7 janvier 1959, le décret n° 59-136 du 7 janvier 1959 et le décret n° 60-916 du 20 août 1960 qui l'ont modifié ;

Vu le décret du 22 juin 1930 qui a affecté l'ensemble du produit des péages sur les voyageurs, les navires et les marchandises perçus au port de Boulogne-sur-Mer aux obligations incombant à la chambre de commerce et d'industrie de cette ville au titre des travaux du port de Boulogne ;

Vu l'arrêté interministériel du 20 juillet 1959 qui a fixé en dernier lieu le taux de ces péages ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 août 1955 qui a institué au profit de la chambre de commerce et d'industrie de Boulogne-sur-Mer une taxe sur la valeur du poisson débarqué au port de Boulogne-sur-Mer et a affecté le produit de cette taxe aux travaux d'amélioration de ce port de pêche, dans le cadre du programme général pris en considération par décision ministérielle du 31 mars 1947 ;

Vu l'arrêté interministériel du 6 mars 1959 qui a fixé en dernier lieu le taux de cette taxe ;

Vu le décret du 13 avril 1961 qui a autorisé les travaux de construction d'une nouvelle darse au port de Boulogne-sur-Mer ;

Vu la demande présentée par la chambre de commerce et d'industrie de Boulogne-sur-Mer suivant délibération du 5 mai 1961,

Arrêtent :

Art. 1er. — La chambre de commerce et d'industrie de Boulogne-sur-Mer est autorisée à recourir à l'emprunt afin d'assurer le paiement de sa participation évaluée à 29.750.000 NF aux travaux de construction d'une nouvelle darse au port de Boulogne-sur-Mer autorisés par décret du 13 avril 1961

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement de cet emprunt au moyen du produit des péages perçus au port de Boulogne-sur-Mer au profit de la chambre de commerce et d'industrie de cette ville :

Péages sur les voyageurs, les navires et les marchandises, à concurrence des quatre septièmes.

Taxe sur la valeur du poisson débarqué, à concurrence des trois septièmes.

Art. 2. — Le montant des emprunts qui seront réalisés au cours de chaque année en exécution de l'article 1er ci-dessus sera fixé par arrêté du ministre des finances, après avis du conseil de direction du fonds de développement économique et social.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 1961.

Le ministre des travaux publics et des transports,
Pour le ministre et par délégation :
Le conseiller d'Etat
chargé de mission auprès du ministre,
JEAN CAHEN-SALVADOR.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ DE LATTRE.

Le ministre de l'industrie,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BARRE.

Commission des marchés des chemins de fer.

Par arrêté du 2 octobre 1961, sont nommés rapporteurs à la commission des marchés des chemins de fer :

M. Jacques-Henri Bujard, conseiller pour les affaires économiques auprès du secrétaire général du Gouvernement.

M. Michel May, administrateur civil au ministère des finances et des affaires économiques.

Conseil général des ponts et chaussées

Par arrêté du 29 septembre 1961, M. Renaud (Pierre), ingénieur général des ponts et chaussées, président de la quatrième section du conseil général des ponts et chaussées, a été, pour compter du 23 octobre 1961, nommé vice-président du conseil général des ponts et chaussées, en remplacement de M. Renaud (Bernard), atteint par la limite d'âge et admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté du 29 septembre 1961, M. Renaud (Bernard), ingénieur général des ponts et chaussées, vice-président du conseil général des ponts et chaussées, admis à la retraite, a pris le titre de président honoraire du conseil général des ponts et chaussées

Par arrêté du 29 septembre 1961, M. Vincent (Maurice), ingénieur général des ponts et chaussées, a été, pour compter du 23 octobre 1961, nommé président de section au conseil général des ponts et chaussees et chargé de la quatrième section, en remplacement de M. Pierre Renaud, appelé à d'autres fonctions.

Aviation civile.

Par arrêté du 6 octobre 1961, les dispositions de l'arrêté du 2 décembre 1960 détachant M. Motte (Jean-Marie), ingénieur adjoint des travaux météorologiques, auprès du Gouvernement chérifien pour une durée de 4 mois 18 jours à compter du 27 mai 1960, sont annulées.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Tirage au sort d'une série du fonds 4 1/2 p. 100 amortissable 1933-1960.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 9 mars 1933 ;

Vu le décret du 10 mars 1933 portant émission d'obligations du Trésor 4 1/2 p. 100 amortissables ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 1948 concernant la substitution à l'emprunt 4 1/2 p. 100 amortissable 1933 d'un emprunt dénommé « Emprunt 4 1/2 p. 100 1933-1948 amortissable » ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 1959 portant notamment substitution à l'emprunt 4 1/2 p. 100 1933-1948 amortissable d'un emprunt dénommé « Emprunt 4 1/2 p. 100 amortissable 1933-1960 »,

Arrête :

Art. 1er. — Le lundi 6 novembre 1961, à 10 heures du matin, il sera procédé publiquement, dans les locaux de la direction de la dette publique, au tirage au sort d'une série du fonds 4 1/2 p. 100 amortissable 1933-1960, qui doit être remboursée à compter du 16 décembre 1961.

A cet effet, une des boules indiquant le numéro de la série à rembourser sera extraite de la roue destinée à cette opération.

Art. 2. — Sont nommés membres de la commission instituée en vue de procéder aux opérations de tirage au sort prévues par l'article précédent :

Le directeur de la dette publique ou son représentant, président.

Le directeur du Trésor ou son représentant.

Un fonctionnaire du service des rentes qui remplira le rôle de secrétaire.

Art. 3. — Le présent arrêté sera déposé au bureau chargé du contreseing pour être publié au *Journal officiel* de la République française et notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 6 octobre 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef de cabinet,
JEAN LANGLOIS.

Transfert de crédits.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 14 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1961,

Arrête :

Art. 1er. — Sont annulés, sur 1961, une autorisation de programme de 16.000.000 NF et un crédit de paiement de 16.000.000 NF applicables au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Est ouvert, sur 1961, un crédit de 16.000.000 NF applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 octobre 1961.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MICHEL PONIATOWSKI.

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRE	AUTORISATION de programme annulée.	CRÉDIT de paiement annulé.
		Nouveaux francs.	
FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES			
I. — CHARGES COMMUNES			
Aide extérieure	68-00	16.000.000	16.000.000

TABLEAU B

SERVICE	CHAPITRE	CRÉDIT OUVERT
		Nouveaux francs.
INTERIEUR		
Assistance aux Français rapatriés d'outre-mer.	46-61	16.000.000

Circulaire du 9 octobre 1961 relative à l'application du décret n° 61-1101 du 5 octobre 1961 portant remise en ordre des rémunérations des personnels civils et militaires de l'Etat.

Paris, le 9 octobre 1961.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre des finances et des affaires économiques à Messieurs les ministres et secrétaires d'Etat.

Le décret n° 61-1101 du 5 octobre 1961, portant remise en ordre des rémunérations des personnels civils et militaires de l'Etat, apporte de profondes modifications au régime des rémunérations en prévoyant, à compter du 1er décembre 1962, d'une part, l'intégration dans le traitement de base de l'indemnité spéciale dégressive et de l'abondement de l'indemnité de résidence et, d'autre part, la substitution à l'échelle indiciaire brute 100 — 1000, correspondant à l'échelle indiciaire nette 100 — 650, d'une échelle indiciaire nouvelle 100 — 735 s'appliquant sur la totalité de la rémunération globale à l'indice 100.

Dès le 1er novembre 1961, les rémunérations de la fonction publique font l'objet d'une double modification : d'une part, l'indemnité spéciale dégressive et l'abondement de l'indemnité de résidence sont intégrés pour moitié dans le traitement de base et ne subsistent donc que pour la moitié de leur montant actuel, l'échelle indiciaire étant modifiée corrélativement ; d'autre part, le nouveau traitement de base est majoré de 1 p. 100. Le barème annexé au décret indique directement pour tous les indices actuels les nouveaux traitements qui, au 1er novembre 1961, sont soumis à retenue pour pension et servent de base au calcul de l'indemnité de résidence suivant les taux actuels. Pour la période transitoire comprise entre le 1er novembre 1961 et le 30 novembre 1962, l'indemnité spéciale dégressive et l'abondement de l'indemnité de résidence sont maintenus dans les conditions prévues par la réglementation actuellement en vigueur, leurs taux, réduits de moitié, étant fixés par les articles 5 et 6 du décret du 5 octobre 1961.

Le nouveau traitement soumis à retenue pour pension à l'indice 100 — 3.054 NF — doit être utilisé à compter du 1er novembre 1961 dans toutes les dispositions où la législation des pensions fait référence au traitement de base à l'indice 100.

En ce qui concerne le supplément familial de traitement, l'adaptation de son mode de calcul aux modifications du régime des traitements ne sera effectuée qu'après l'intégration de la totalité de l'indemnité spéciale dégressive et de l'abondement de l'indemnité de résidence dans le traitement de base. Pendant la période transitoire commençant à courir le 1er novembre 1961 les tarifs à appliquer du supplément familial de traitement sont ceux en vigueur depuis le 1er juillet 1961, uniformément majorés de 1 p. 100 tant en ce qui concerne l'élément fixe que l'élément proportionnel.

Les dispositions du décret du 5 octobre 1961 et de la présente circulaire sont applicables non seulement aux personnels en service sur le territoire de la France métropolitaine, mais également aux personnels en service sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne ainsi qu'aux personnels rémunérés sur le budget de l'Etat en service en Afrique du Nord.

Elles sont applicables aux personnels en service sur le territoire des départements d'outre-mer, étant précisé, en ce qui concerne l'indemnité spéciale dégressive qui, dans ces départements, relève d'un régime spécial, qu'un décret actuellement en préparation doit prévoir comme en métropole la réduction de moitié des taux à compter du 1er novembre 1961 et la suppression complète de l'indemnité à compter du 1er décembre 1962.

En ce qui concerne les personnels en service dans les territoires d'outre-mer, les Etats de la Communauté, le Togo, le Cameroun et la Guinée, les dispositions de la circulaire FP 513 et F4-31 du 22 juin 1961 demeurent intégralement applicables.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
PIERRE GUILLAUMAT.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Modalités des concours de chefs de travaux des écoles nationales vétérinaires.

Par arrêté en date du 7 septembre 1961, l'article 2 (2e alinéa, 4°) de l'arrêté du 24 mars 1952 concernant les modalités des concours de chefs de travaux des écoles nationales vétérinaires est modifié ainsi qu'il suit :

« 4° Certificat attestant que le candidat est libéré du service militaire de l'armée active ou s'il est vétérinaire militaire de carrière une pièce établissant qu'il a obtenu de l'autorité militaire l'autorisation de se présenter ».

Les dispositions de l'arrêté du 7 septembre 1961 prendront effet à compter du 1er octobre 1961.

Modification de la zone cidricole Pays de Caux - Pays de Bray.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'agriculture,

Vu l'arrêté du 27 mars 1958 portant délimitation des zones cidricoles ;

Vu l'avis du comité des fruits à cidre et des productions cidricoles,

Arrêtent :

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 27 mars 1958 portant délimitation des zones cidricoles est modifié comme suit :

« Zone I. — Pays de Caux - Pays de Bray :

« Limites : département de la Seine-Maritime ainsi que la partie du département de l'Oise comprise à l'intérieur des limites fixées par l'article 1er du décret du 2 mars 1949 définissant l'appellation réglementée « Calvados du Pays de Bray ».

Art. 2. — Le directeur des affaires économiques au ministère de l'agriculture et le directeur du service des alcools sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1961.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation :
Le conseiller technique adjoint au directeur du cabinet,
MICHEL COINTAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ DE LATTRE.

Commissions régionales du comité des fruits à cidre et des productions cidricoles.

Par arrêté du 5 octobre 1961 :

Sont nommés membres des commissions régionales du comité des fruits à cidre et des productions cidricoles :

a) Commission de Normandie. — M. Guillot (Georges), à Nonant (Calvados), en remplacement de M. Thibault (Jean).

b) Commission de Bretagne. — M. Ferrand (Jean), à Saint-Pierre, par Rédéné (Finistère), en remplacement de M. Charter (Jean).

c) Commission de Maine et Perche. — M. Hubert (Pierre), à Bonnétable (Sarthe), en remplacement de M. Garnier (Constant).

Sont désignés comme présidents :

a) M. Duhamel (Maurice) à la commission de Normandie, en remplacement de M. Thibault (Jean).

b) M. Labelle (Alphonse) à la commission de Maine et Perche, en remplacement de M. Garnier (Constant).

Services vétérinaires.

Par arrêté du 27 septembre 1961, l'honorariat de son grade a été conféré à M. Bezert (Pierre), ex-directeur des services vétérinaires des Bouches-du-Rhône.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Conseil supérieur d'hygiène publique de France.

Par arrêté en date du 18 septembre 1961, M. le docteur Lucien Dreyfus, démissionnaire de ses fonctions de vice-président du conseil supérieur d'hygiène publique de France, a été nommé président honoraire de cette assemblée.

Délégation de signature.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 24 août 1961 relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 56-256 du 13 mars 1956 relatif aux marchés passés au nom de l'Etat, et notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 28 août 1961 portant délégation permanente de signature au directeur général du laboratoire national de la santé publique,

Arrête :

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général du laboratoire national de la santé publique, délégation permanente est donnée à Mlle Kahn, secrétaire générale, chef des services administratifs du laboratoire national de la santé publique, pour signer, au nom du ministre, les marchés passés au nom de l'Etat concernant le laboratoire national de la santé publique.

Art. 2. — Le directeur du laboratoire national de la santé publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1961.

JOSEPH FONTANET.

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 28 septembre 1961, M. le docteur Merceron (Michel), reçu au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques du 25 mai 1961, est mis à la disposition du délégué général en Algérie en vue d'exercer les fonctions de médecin chef dans un hôpital psychiatrique en Algérie.

Par arrêté en date du 28 septembre 1961, M. le docteur Monroy (Michel), reçu au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques du 25 mai 1961, est mis à la disposition du préfet de la Corse en vue d'exercer les fonctions de psychiatre départemental (résidence Bastia), poste créé.

Par arrêté en date du 28 septembre 1961, Mme le docteur Jude (Germaine), reçue au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques du 25 mai 1961, est nommée médecin chef à l'hôpital psychiatrique autonome de Cadillac, en remplacement de Mme le docteur Demay, appelée à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 28 septembre 1961, M. le docteur Jude (Jean-Pierre), reçu au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques du 25 mai 1961, est nommé médecin chef à l'hôpital psychiatrique autonome de Cadillac-sur-Garonne, en remplacement de M. le docteur Demay, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 28 septembre 1961, M. le docteur Morenon (Jean), reçu au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques du 25 mai 1961, est nommé médecin chef de l'hôpital psychiatrique de Ravenel (Vosges), en remplacement de Mme le docteur Thiebaux, appelée à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 28 septembre 1961, M. le docteur Righini (Claude), reçu au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques du 25 mai 1961, est mis à la disposition du préfet des Hautes-Alpes, en vue d'exercer les fonctions de médecin psychiatre départemental appelé à exercer dans les sanatoriums de la station de Briançon, poste créé.

Par arrêté en date du 28 septembre 1961, M. le docteur Dussartre (Jean), reçu au médicat des hôpitaux psychiatriques du 25 mai 1961, est nommé médecin chef du quartier psychiatrique du centre hospitalier de Cayenne, en remplacement de M. le docteur Goldsteinas, appelé à d'autres fonctions.

Inspection de la population et de l'action sociale.

Par arrêté en date du 25 septembre 1961, M. Bonhomme (Robert), inspecteur de la population et de l'action sociale du Nord, est muté, au même traitement, en la même qualité et sur sa demande, dans le Var.

Par arrêté en date du 25 septembre 1961, l'offre de démission de Mlle Ninnin (Geneviève), inspecteur de la population et de l'action sociale de la Haute-Saône, est acceptée à compter du 1er octobre 1961.

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 15 septembre 1961, M. le docteur Maurin (Jacques-Marie-Jean), médecin inspecteur principal de la santé de 3e échelon, est placé en service détaché, pour une période maximum de cinq ans à compter du 1er avril 1957, afin d'exercer les fonctions de chef de laboratoire à l'institut Pasteur de Paris.

MINISTERE DU TRAVAIL

Régime de sécurité sociale de certains personnels ouvriers de l'Etat.

Le ministre du travail, le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret du 28 juin 1947 relatif aux congés en cas de maladie, de maternité et d'accident du travail dont peuvent bénéficier certains personnels ouvriers de l'Etat ;

Vu le décret du 28 juin 1947 modifié relatif au régime de sécurité sociale de certains personnels ouvriers de l'Etat ;

Vu le décret n° 48-292 du 19 février 1948 relatif aux congés en cas de maladie, de maternité et d'accident du travail dont peuvent bénéficier certains personnels ouvriers de l'Etat dont la rémunération est déterminée sur la base d'un salaire national ;

Vu le décret n° 48-293 du 19 février 1948 relatif au régime de sécurité sociale de certains personnels ouvriers de l'Etat dont la rémunération est déterminée sur la base d'un salaire national ;

Vu l'arrêté du 31 mai 1951 modifié fixant les modalités d'application des décrets du 28 juin 1947 et du 19 février 1948 relatifs au régime de sécurité sociale de certains personnels ouvriers de l'Etat ;

Vu le décret n° 61-272 du 28 mars 1961 majorant le montant de certaines pensions d'invalidité,

Arrêtent :

Art. 1er. — Les septième et huitième alinéas du paragraphe 6 de l'article 3 de l'arrêté du 31 mai 1951 susvisé sont modifiés comme suit :

« Pour les invalides des deuxième et troisième groupes, le taux de 30 p. 100 est remplacé par celui de 50 p. 100.

« En outre, pour les invalides du troisième groupe, le montant de l'allocation est majoré de 40 p. 100, sans que la majoration puisse être inférieure au minimum prévu à l'article 4 du décret n° 61-272 du 28 mars 1961 ; cette majoration n'est pas versée pendant la durée d'une hospitalisation. »

Art. 2. — Le présent arrêté, dont les dispositions prennent effet à compter du 1er janvier 1961, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 septembre 1961.

Le ministre du travail,
PAUL BACON.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
PIERRE GUILLAUMAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Directions régionales de la sécurité sociale.

Par arrêté en date du 2 octobre 1961, les sous-directeurs des directions régionales de la sécurité sociale dont les noms suivent ont été nommés directeurs régionaux adjoints à compter de la date figurant au regard de leur nom, et affectés comme suit :

Mme Monneret, 19 octobre 1961, Limoges.

Mlle Claise, 19 octobre 1961, Rouen.

MM. Laffont, 30 décembre 1961, Marseille.

Semezis, 19 octobre 1961, Nancy.

Inspection du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté en date du 26 septembre 1961, M. Fancuillini (Enric), inspecteur principal du travail et de la main-d'œuvre à Marseille, a été nommé en qualité de directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre et affecté à la résidence d'Epinal.

Par arrêté en date du 27 septembre 1961, M. Grosse (Edmond), directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre à Digne, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 1962.

Par arrêté en date du 28 septembre 1961, M. Bonneau (Daniel), inspecteur principal du travail et de la main-d'œuvre, en service détaché, a été nommé en qualité de directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre et maintenu dans cette position.

Par arrêté du 2 octobre 1961, M. Court, inspecteur principal du travail et de la main-d'œuvre à Valence, a été nommé en qualité de directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre et affecté à la résidence de Nevers.

Homologation de machines dangereuses et de dispositifs de sécurité pour ces machines.

DÉCISION DU 17 JUILLET 1961 PORTANT HOMOLOGATION DE MACHINES COMBINÉES A PLUSIEURS OUTILS POUR LE TRAVAIL DU BOIS ET DES MATIÈRES SIMILAIRES

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 juillet 1961 :

Page 6822, 1re colonne, article 2, 7e et 8e ligne, au lieu de : « Type Ardennes à quatre éléments : raboteuse, dégauchisseuse, mortaiseuse ou affûteuse et scie circulaire », lire : « Type Ardennes à cinq éléments : raboteuse, dégauchisseuse, mortaiseuse ou affûteuse, toupie, scie circulaire ».

DÉCISION DU 19 JUILLET 1961 PORTANT HOMOLOGATION DE PRESSES ET DE DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ POUR PRESSES MUES MÉCANIQUEMENT DESTINÉES AU TRAVAIL A FROID DES MÉTAUX

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 juillet 1961 :

Page 6823, 1re colonne, article 1er, 12e ligne, après ... et en marche coup par coup..., ajouter : « ... d'un embrayage à commande électro-pneumatique par boutons-poussoirs homologué ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

1re SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Ordre du jour du mercredi 11 octobre 1961.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion du projet de loi (n° 1431) relatif à la fixation des prix agricoles (rapport n° 1439 de M. Boscary-Monsservin, au nom de la commission de la production et des échanges).

2. — Discussion du projet de loi (n° 1438) modifiant le livre VII du code rural et instituant une allocation complémentaire de vieillesse pour les personnes non salariées des professions agricoles.

Nomination d'un membre d'un organisme extraparlementaire.

En application du décret du 24 août 1961, l'Assemblée, dans sa séance du 10 octobre 1961, a nommé M. Orvoen membre du comité supérieur consultatif d'aménagement foncier.

Nomination d'un représentant de la France à l'Assemblée parlementaire européenne.

Dans sa séance du 10 octobre 1961, l'Assemblée nationale a nommé M. Bord représentant de la France à l'Assemblée parlementaire européenne.

Nomination de membre de commission.

Dans sa séance du 10 octobre 1961, l'Assemblée nationale a nommé M. Picquot membre de la commission de la défense nationale et des forces armées, en remplacement de M. François-Valentin.

Démission de membre de commission.

M. Poudevigne a donné sa démission de membre de la commission de la production et des échanges.

Désignation, par suite de vacance, d'une candidature pour une commission.

(Application de l'article 25 du règlement.)

Le groupe des indépendants paysans et d'action sociale a désigné M. Poudevigne pour remplacer M. de Broglie dans la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

Convocations rectifiées de commissions.

L'ordre du jour de la séance que tiendra la **commission des affaires culturelles, familiales et sociales** le jeudi 12 octobre 1961, à neuf heures trente (salle Colbert), est ainsi modifié :

Avis de M. Hanin sur le budget des anciens combattants.

La commission entendra le vendredi 13 octobre 1961 (salle Colbert) :

A neuf heures trente : M. de La Malène, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information.

A onze heures : M. Fontanet, ministre de la santé publique.

La commission des finances, de l'économie générale et du plan se réunira le mercredi 11 octobre 1961, à dix heures et à seize heures (local de la commission des finances) :

A dix heures.

I. — Budget de la marine marchande et article 43. — M. Christian Bonnet, rapporteur spécial.

II. — Budget annexe des prestations sociales agricoles et articles 45, 46, 47. — M. Paquet, rapporteur spécial.

III. — Budget annexe des monnaies et médailles. — M. Charvet, rapporteur spécial.

A seize heures.

Budget des anciens combattants et articles 48 à 52. — M. Chapalain, rapporteur spécial.

A seize heures trente.

Audition de M. Triboulet, ministre des anciens combattants.

Convocation de la conférence des présidents.

(Fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée.)

La conférence constituée conformément à l'article 48 du règlement est convoquée par M. le président pour le mercredi 11 octobre 1961, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence, en vue d'établir l'ordre du jour de l'Assemblée.

Réunion de commissions du mercredi 11 octobre 1961.

Conférence des présidents, à dix-neuf heures. — Cabinet de M. le président.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à dix heures. — Local du 9e bureau.

Commission de la défense nationale et des forces armées, à dix heures. — Local n° 213.

Commission des finances, de l'économie générale et du plan, à dix heures et seize heures. — Local de la commission.

Commission de la production et des échanges, à neuf heures trente. — Salle Colbert.

Commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi relative aux filiales d'entreprises publiques (n° 1088), à dix-sept heures. — Local n° 249.

SENAT

1re SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Ordre du jour du jeudi 12 octobre 1961.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Scrutins pour l'élection des membres :

a) De la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au droit de préemption dans les zones à urbaniser en priorité et dans les zones d'aménagement différé ;

b) De la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la construction d'immeubles à usage d'habitation et aux sociétés immobilières d'acquisition ou de construction.

(Ces scrutins auront lieu simultanément pendant la séance publique dans l'une des salles voisines de la salle des séances, conformément à l'article 61 du règlement du Sénat. Ils seront ouverts pendant une heure.)

2. — Discussion du projet de loi relatif à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer. [Nos 1 et 4 (1961-1962). — M. André Fosset, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; et n° (1961-1962), avis de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées. — M. Maurice Carrier, rapporteur ; et n° (1961-1962), avis de la commission des affaires économiques et du plan. — M. Henri Longchambon, rapporteur ; et n° (1961-1962), avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — M. André Armengaud, rapporteur.]

Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Séance du mardi 10 octobre 1961.

Présents. — MM. Edouard Bonnefous, Bousch Brunhes, Paul Chevallier, Chochoy, Courrière, Descours Desacres, Garet, Houdet, Kistler, Lachèvre, Louvel, Maroselli, Marrane, Masteau, Monichon, de Montalembert, Pellenc, Peschaud, Portmann, Raybaud, Richard, Roubert, Soufflet, Tron.

A délégué son vote. — M. Desaché à M. de Montalembert.

Excusés. — MM. Alric, Armengaud, Coudé du Foresto, Driant, Mlle Rapuzzi.

En congé. — M. Auberger.

Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Séance du mardi 10 octobre 1961.

Présents. — MM. Abel-Durand, Achour, Baratgin, Benacer, Raymond Bonnefous, Chauvin, Delalande, Fastinger, Fosset, Geoffroy, Hugues, Jozeau-Marigné, L'Huillier, Marcilhacy, Montpied, Namy, Sadi, Zussy.

Excusés. — MM. Champeix, Emile Dubois, Kalb, de La Gontrie, Molle, Nayrou, Rabouin, Verdeille.

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Armengaud, Carrier, Longchambon, Motais de Narbonne.

Nomination d'un membre d'une commission permanente.

Dans sa séance du mardi 10 octobre 1961 le Sénat a nommé M. Jean-Louis Vigier membre de la commission des affaires culturelles.

Convocation de commission.

La *commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation* se réunira le jeudi 12 octobre 1961, à dix heures, salle de la commission :

Exposé d'ensemble de M. le rapporteur général sur le projet de loi de finances pour 1962.

Réunion de commissions du mercredi 11 octobre 1961.

Commission des affaires culturelles, à dix heures. — Salle n° 265.

Commission des affaires économiques, à quinze heures. — Salle n° 265.

Commission des affaires étrangères, à quinze heures trente. — Salle n° 216.

Commission des finances, à neuf heures trente et seize heures. — Salle n° 131.

Commission des lois, à dix heures. — Salle n° 207.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif aux décisions du groupe permanent d'étude des marchés administratifs d'articles textiles.

Le groupe permanent d'étude des marchés administratifs d'articles textiles a, le 10 juillet 1961, adopté, dans le cadre des attributions que lui conférées le décret n° 52-1321 du 11 décembre 1952 et la section technique de la commission centrale des marchés a approuvé, le 27 septembre 1961, les décisions suivantes relatives :

Aux fiches d'identification précisant les caractéristiques des quatre types d'étamines à pavillons sélectionnés pour répondre aux besoins des administrations et collectivités publiques ;

Aux dimensions des draps de lit ;

A la masse anhydre g/m² de la popeline coton 115.

Ces décisions ont été publiées au *Bulletin officiel des services des prix*, n° 25, du 4 octobre 1961.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

SITUATION RÉSUMÉE DES OPÉRATIONS DU TRÉSOR

AU 31 MAI 1961

ET

DEVELOPPEMENTS DIVERS, D'OPERATIONS BUDGETAIRES ET DE TRESORERIE

ANALYSE

La présente publication comprend deux séries de tableaux statistiques:

A. — La situation résumée des opérations du Trésor proprement dite qui constitue la balance des opérations du Trésor depuis le 1er janvier 1961.

Cette situation comprend:

I. — Le tableau sommaire des charges et ressources du Trésor faisant apparaître le solde de l'exécution des lois de finances et celui des emprunts et des moyens de trésorerie..... 9281

II. — Des tableaux de développement reprenant le détail des diverses lignes du tableau sommaire et concernant les opérations suivantes:

	Désignation des pages
TABLEAU A — Opérations de caractère définitif..	9282
TABLEAU B. — Opérations de caractère temporaire.	9284
TABLEAU C. — Opérations d'emprunts.....	9285
TABLEAU D — Opérations des correspondants du Trésor	9289
TABLEAU E. — Comptes avec les instituts d'émission de la zone franc.....	9291
TABLEAU F. — Mouvements des encaisses et fonds en route.....	9291

B. — Des tableaux annexes reprenant certains chiffres donnés dans les tableaux de développement, soit pour en compléter le détail, soit pour en donner une présentation différente en vue d'autres utilisations.

Les tableaux annexes comprennent:

	Désignation des pages
ANNEXE 1 — Détail par ministère des dépenses budgétaires	9292
ANNEXE 2. — Détail par ligne des recettes budgétaires	9293
ANNEXE 3. — Evolution et situation de la dette publique de l'Etat et du budget annexe des postes et télécommunications.....	9294
A. — Tableau récapitulatif.....	9294
B. — Dette intérieure de l'Etat non exigible	9295
C. — Dette extérieure de l'Etat non exigible	9298
D. — Dette de l'Etat exigible (intérieure et extérieure).....	9299
E. — Dette propre du budget annexe des postes et télécommunications...	9300
F. — Situation en devises de la dette extérieure	9301
ANNEXE 4. — A. — Situation des encaisses des comptables du Trésor.....	9302
B. — Situation d'ensemble des relations du Trésor avec les instituts d'émission de la zone franc....	9302
ANNEXE 5. — Tableau des échéances des bons du Trésor	9303
ANNEXE 6. — Situation des comptes des correspondants du Trésor.....	9304
ANNEXE 7. — Situation résumée des opérations faites en devises.....	9304
ANNEXE 8. — Situation résumée des opérations des comptables des postes et télécommunications	9305

I. — TABLEAU SOMMAIRE DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS du 1er janvier au 31 mai 1961.		OPÉRATIONS du mois de mai 1961.	
		Charges	Ressources.	Charges	Ressources.
		(Milliards de nouveaux francs.)			
	1. — EXECUTION DES LOIS DE FINANCES				
	A. — OPERATIONS DE CARACTERE DEFINITIF (1)				
	a) **Budget général.**				
	1960. (Opérations de la période complémentaire.)				
1	*Dépenses*	2,44	»	»	»
2	*Recettes*	»	0,60	»	»
	1961.				
3	Dépenses civiles (titres I à VI)	15,71	»	3,08	»
4	Dépenses militaires (titres III, IV et V)	6,40	»	1,54	»
5	Réparation de dommages de guerre (titre VII) (3)	0,62	»	0,15	»
	Recettes:				
6	Recettes fiscales	»	24,90	»	5,50
7	Autres recettes budgétaires	»	2,60	»	0,39
8	Fonds de concours	»	0,48	»	0,13
10	Totaux: opérations budgétaires (§ 1)	25,17	28,58	4,77	6,02
11	*b*) **Comptes d'affectation spéciale** (2)	0,90	1,11	0,15	0,24
12	Totaux des opérations de caractère définitif (§ A)	26,07	29,69	4,92	6,26
	B. — OPERATIONS DE CARACTERE TEMPORAIRE				
	a) Comptes de prêts				
13	Prêts du fonds de développement économique et social	0,67	0,25	0,15	»
14	Prêts aux organismes des habitations à loyers modérés	0,79	0,15	0,18	0,15
15	Consolidation des prêts spéciaux à la construction	0,59	0,03	0,41	»
16	Autres prêts	»	»	»	»
17	Avances consolidées	»	0,03	»	0,01
18	Totaux	2,05	0,46	0,74	0,16
19	*b*) Autres comptes spéciaux (charge nette ou ressource nette)	0,62	»	0,02	»
20	Totaux des opérations de caractère temporaire (§ B)	2,67	0,46	0,76	0,16
	Totaux généraux (§ 1)	28,74	30,15	5,68	6,42
	Solde de l'exécution des lois de finances	»	1,41	»	0,74

(1) Articles 18 et 19 } Loi de finances pour 1961 (n° 60-1384 du 23 décembre 1960).
(2) Article 20 }

(3) Y compris le solde de la ligne n° 619, tableau D, § *b* (page 9289) excédent débiteur du compte courant de la C. A. R. E. C.

I. — TABLEAU SOMMAIRE DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR (suite)

NUMERO d'ordre.		OPERATIONS du 1er janvier au 31 mai 1961.		OPERATIONS du mois de mai 1961.	
		Charges.	Ressources.	Charges.	Ressources.
		(Milliards de nouveaux francs.)			
	2. — OPERATIONS DE TRESORERIE				
	A — CHARGES D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE				
	Echéances d'emprunts				
21	Dette intérieure — Dette à moyen et long terme	0,24	»	0,06	»
22	Dette intérieure — Titres de dommages de guerre	0,26	»	0,07	»
23	Dette extérieure	0,03	»	0,01	»
24	Total des charges d'amortissement de la dette publique	0,53	»	0,14	»
	B. — EMPRUNTS				
25	Emissions d'emprunts intérieurs à long et moyen terme. — Emissions dans le public	»	»	»	»
26	Emissions d'emprunts intérieurs à long et moyen terme. — Titres de dommages de guerre	»	0,18	»	0,04
27	Emissions d'emprunts intérieurs à long et moyen terme. — Autres emprunts	»	0,01	»	»
28	Emissions d'emprunts extérieurs	»	»	»	»
29	Bons du Trésor — Comptes courants — Secteur bancaire et divers	1,91	»	0,46	»
30	Bons du Trésor — Comptes courants — Correspondants du Trésor	»	0,17	»	0,02
31	Bons du Trésor — Comptes courants — Instituts d'émission de la zone franc	0,25	»	»	0,11
32	Bons du Trésor — Bons sur formules	»	1,64	»	0,23
33	Avances de la Banque de France	»	0,01	»	0,26
34	Diverses opérations relatives aux emprunts	0,28	»	0,11	»
35	Totaux : emprunts	2,44	2,01	0,57	0,66
	C. — OPERATIONS DES CORRESPONDANTS DU TRESOR				
36	Services de l'Etat dotés d'un budget annexe	»	0,31	0,40	»
37	Etablissements du secteur public (1)	»	0,22	0,53	»
38	Collectivités administratives	1,06	»	»	»
39	Divers correspondants	0,14	»	0,07	»
40	Totaux : correspondants du Trésor	1,20	0,53	1,00	»
41	D. — COMPTES DES INSTITUTS D'EMISSION DE LA ZONE FRANC	»	0,05	0,02	»
42	E. — MOUVEMENTS DES ENCAISSES	0,15	»	0,08	»
43	E. — FONDS EN ROUTE	»	0,32	»	0,41
	Totaux généraux	4,32	2,91	1,81	1,07
	Solde des opérations de trésorerie	1,41	»	0,74	»

(1) A l'exclusion du solde de la ligne n° 619, tableau D, § *b* (page 9289), excédent débiteur du compte courant de la C. A. R. E. C. compris dans la ligne n° 5 (page 9282, tableau A).

II. — TABLEAUX DE DEVELOPPEMENT

A. — OPERATIONS DE CARACTERE DEFINITIF

a) Budget général.

NUMERO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961. Dépenses.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961. Recettes.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1961. Dépenses	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1961. Recettes.
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	1. — OPERATIONS COMPLEMENTAIRES DE 1960				
1	Dépenses. Civiles	(1) 1.411.620	»	19	»
2	Dépenses. Militaires	(2) 1.026.974	»	148	»
	Total (ligne 1 du tableau I)	2.438.594	»	167	»
4	Apurement des recettes et des dépenses imputées à des comptes d'attente. Recettes pour lesquelles des crédits à l'enlèvement ont été accordés par l'administration des douanes en gestion 1960	»	610.762	»	»
5	Autres recettes	»	(3) (—) 12.117	»	»
	Total (ligne 2 du tableau I)	»	598.645	»	»
	Total des opérations relatives à la gestion précédente	2.438.594	(3) 598.645	167	»
	2. — 1961				
	DÉPENSES				
6	Fonctionnement des services civils (titres I à IV)	12.375.565	»	2.446.720	»
7	Investissements civils exécutés par l'Etat, subventions et participations (titres V et VI)	2.448.296	»	540.450	»
8	Dépenses civiles imputées à des comptes d'attente. Dépenses de fonctionnement	1.480.939	»	123.265	»
9	Dépenses civiles imputées à des comptes d'attente. Dépenses d'investissements	8.483	»	3.889	»
	Total des dépenses civiles (ligne 3 du tableau I)	15.713.283	»	3.084.024	»
10	Fonctionnement des services militaires (titres III et IV)	4.443.781	»	939.925	»
11	Equipement des services militaires (titre V)	1.944.520	»	647.849	»
12	Dépenses militaires imputées à des comptes d'attente. Dépenses de fonctionnement	37.382	»	5.195	»
13	Dépenses militaires imputées à des comptes d'attente. Dépenses d'investissements	5.077	»	(4) (—) 52.409	»
	Total des dépenses militaires (ligne 4 du tableau I)	6.400.760	»	1.540.560	»
	Réparation des dommages de guerre (titre VII).				
16	Versements à la caisse autonome de la reconstruction	437.411	»	110.350	»
17	Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	»	»	»	»
18	Reconstitution du réseau de la Société nationale des chemins de fer français	33.000	»	16.500	»
20	Dépenses imputées à des comptes d'attente	61.248	»	10.721	»
	Total (ligne 5 du tableau I) (5)	531.659	»	137.571	»
	Total des dépenses du budget de 1961	22.645.702	»	4.762.155	»

(1) Déduction faite d'une somme de 239.542 milliers de nouveaux francs représentant le montant de dépenses diverses transportées aux lignes nos 8 et 9 pour imputation définitive au budget de 1961.

(2) Déduction faite d'une somme de 79.338 milliers de nouveaux francs représentant le montant de dépenses transportées aux lignes nos 12 et 13 pour imputation définitive au budget de 1961.

(3) Déduction faite de 12.117 milliers de nouveaux francs imputés à un compte d'attente en 1960 et transportés au budget de 1961 en attendant l'imputation définitive qui sera faite ultérieurement.

(4) Réduction provenant d'imputations aux comptes définitifs de dépenses.

(5) La charge des dépenses des dommages de guerre supportée par la trésorerie depuis le 1er janvier 1961 s'élève à (ligne 5 du tableau I) :

En effet, il convient de rectifier les résultats des lignes nos 16 à 20	531.659
En ajoutant l'excédent des paiements de l'année du compte courant de la C. A. R. E. C.	90.796
Soit	622.455

a) Budget général (suite et fin).

NUMERO d'ordre		OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961.		OPERATIONS EFFECTUEES pendant le mois de mai 1961.	
		Dépenses	Recettes	Dépenses.	Recettes
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	Recettes.				
	Recettes fiscales.				
25	Contributions directes	»	10.760.810	»	2.381.798
26	Enregistrement et timbre	»	1.480.494	»	244.945
28	Douanes	»	(1) 2.376.952	»	697.521
29	Contributions indirectes	»	410.494	»	81.231
30	Taxes sur les transports de marchandises	»	108.629	»	8.113
31	Taxes sur la valeur ajoutée et sur les prestations de service	»	8.318.394	»	1.981.207
32	Taxes uniques	»	806.692	»	169.614
33	Recettes imputées à des comptes d'attente	»	636.758	»	(2)(—)64.985
	Total des recettes fiscales (ligne 6 du tableau I)	»	24.899.223	»	5.499.444
	Autres recettes budgétaires.				
34	Monopoles, exploitations industrielles et revenus du domaine de l'Etat	»	1.425.483	»	200.284
35	Produits divers	»	962.754	»	127.863
36	Ressources exceptionnelles en contrepartie des dépenses de reconstruction et d'équipement	»	513.945	»	59.080
37	Ressources exceptionnelles, coopération internationale	»	»	»	»
38	Recettes non fiscales imputées à des comptes d'attente	»	»	»	»
	Total (ligne 7 du tableau I)	»	2.602.152	»	387.227
39	Fonds de concours, ordinaires et spéciaux	»	401.574	»	121.944
40	Fonds de concours, coopération internationale	»	78.546	»	11.693
	Total (ligne 8 du tableau I)	»	480.120	»	133.637
	Total des recettes du budget de 1961	»	27.981.495	»	6.020.308
	RECAPITULATION DES OPERATIONS DU BUDGET GENERAL				
	Opérations du budget de 1960	2.438.594	598.645	167	»
	Dépenses du budget de 1961	22.645.702	»	4.762.155	»
	Recettes du budget de 1961	»	27.981.495	»	6.020.308
	Totaux généraux des opérations du budget général exécutées dans l'année 1961 (ligne 10 du tableau I)	25.084.296	28.580.140	4.762.322	6.020.308
	Dont, en devises étrangères	352.305	86.291	68.883	13.039

(1) Déduction faite d'une somme de 714.220 milliers de nouveaux francs représentant les crédits du droit à l'enlèvement accordés par l'administration des douanes.
(2) Réduction provenant de l'imputation aux comptes définitifs de recettes.

b) Comptes d'affectation spéciale.

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1961.	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		(Milliers de nouveaux francs.)			
101	Loterie nationale (exercices précédent et courant)	173.315	276.912	32.901	55.100
102	Fonds national pour le développement des adductions d'eau	35.236	26.618	8.621	7.914
103	Fonds forestier national	19.618	25.700	3.360	5.926
104	Réception des équipements et matériels du plan d'assistance militaire	»	»	»	»
105	Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire	188.421	200.674	34.633	35.033
106	Opérations de reconstruction effectuées pour le compte de la caisse autonome de la reconstruction	46.797	46.797	12.019	12.019
107	Allocations aux familles d'enfant recevant l'enseignement du premier degré	120.895	159.199	17.096	38.617
108	Dépenses diverses en contrepartie de l'aide américaine	»	»	»	»
109	Compte des certificats pétroliers	»	4.607	»	»
112	Fonds spécial d'investissement routier	82.324	176.784	30.924	46.394
116	Fonds de soutien aux hydrocarbures	109.617	121.875	289	26.671
120	Opérations diverses	60.681	67.817	5.796	9.409
120*bis*	Opérations de dépenses payables par virements différés	62.518	»	1.881	»
	Total des comptes d'affectation spéciale (ligne 11 du tableau I)	899.422	1.106.983	147.520	237.083
	Dont, en devises étrangères	»	»	»	»
	RÉCAPITULATION				
	Budget général	25.084.296	28.580.140	4.762.322	6.020.308
	Comptes d'affectation spéciale	899.422	1.106.983	147.520	237.083
	Totaux des opérations de caractère définitif (ligne 12 du tableau I)	25.983.718	29.687.123	4.909.842	6.257.391

B. — OPERATIONS DE CARACTERE TEMPORAIRE

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1961.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses	Recettes.
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	a) Comptes de prêts.				
121	Prêts du Fonds de développement économique et social (ligne 13 du tableau I)	670.493	252.611	146.992	6.221
122	Prêts aux organismes des habitations à loyers modérés (ligne 14 du tableau I)	788.673	147.940	182.146	147.940
123	Consolidation de prêts spéciaux à la construction (ligne 15 du tableau I)	592.695	33.484	412.256	»
124	Autres prêts (ligne 16 du tableau I)	»	440	»	182
125	Avances consolidées (ligne 17 du tableau I)	»	28.083	»	3.229
	Total des comptes de prêts (ligne 18 du tableau I)	2.051.861	462.558	741.394	157.572
	A reporter	2.051.861	462.558	741.394	157.572

B. — OPERATIONS DE CARACTERE TEMPORAIRE (suite et fin)

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961. Dépenses.	Recettes.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1961. Dépenses.	Recettes.
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	Report	2.051.861	462.558	741.394	157.572
	b) Autres comptes spéciaux.				
	Comptes d'avances au Trésor.				
130	Aux budgets annexes	68.506	69.934	»	»
131	Aux établissements publics nationaux et services autonomes de l'Etat	»	454	»	266
132	A des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte	»	»	»	»
133	A la Société nationale des chemins de fer français	»	»	»	»
134	Aux départements, communes, établissements et divers organismes sur le produit des impositions leur revenant	1.699.296	697.384	412.605	254.266
135	Aux collectivités métropolitaines	5.043	4.793	502	46
136	Aux territoires d'outre-mer et Etats membres de la Communauté	25.716	»	1.406	»
137	A des entreprises industrielles ou commerciales	»	»	»	»
138	A divers organismes, services ou particuliers	3.746	5.690	585	1.451
139	A des gouvernements ou services étrangers ou à des organismes internationaux	»	»	»	»
140	A divers organismes de caractère social	»	»	»	»
	Totaux	1.802.437	778.252	415.098	256.029
	Comptes de commerce				
150	Subsistances militaires	202.863	262.540	36.447	43.549
151	Gestion de titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat	92.400	87.751	8.033	»
152	Réception et vente de marchandises de l'aide américaine	6.213	18.476	1.643	8.995
153	Fabrication d'armement et de certains matériels aéronautiques	698.003	912.057	118.857	219.611
155	Fonds national d'aménagement du territoire	58.247	22.207	15.923	5.728
156	Opérations de compensation sur denrées et produits divers	98.159	41.958	14.433	327
160	Opérations diverses	63.864	102.560	13.116	23.310
	Totaux	1.209.749	1.447.549	207.852	301.520
	Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers				
165	Aide consentie par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique	46	»	10	»
167	Contribution des nations signataires du pacte Atlantique au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire	190.000	242.244	35.000	60.312
169	Comptes d'opérations effectuées dans les pays étrangers	97.685	97.376	247	146
170	Comptes d'exécution de divers accords financiers avec des gouvernements étrangers	22.624	16.152	6.170	5.137
175	Opérations diverses	»	»	»	»
	Totaux	310.355	355.772	41.427	65.595
	Comptes d'opérations monétaires.				
176	Pertes et bénéfices de change	15.098	36.799	1.041	16.460
177	Emission de billets du Trésor libellés en francs Djibouti	99	152	»	126
178	Compte d'opérations monétaires et de règlement avec les banques nationales du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam	»	233	»	»
179	Participation française au fonds européen	»	»	»	»
180	Compte d'émission des monnaies métalliques	92.271	190.000	20.000	20.000
183	Opérations diverses	1.755	1.710	647	249
	Totaux	109.223	228.894	21.688	36.835
	Comptes en liquidation.				
185	Réalisations des surplus américains et des biens prélevés en Allemagne	107	224	»	150
186	Liquidation des organismes professionnels	»	»	»	»
187	Comptes d'opérations effectuées dans les pays étrangers	5.747	7.684	541	868
188	Fonds d'encouragement à la production textile	4.764	»	2.555	»
190	Opérations diverses	»	639	»	»
	Totaux	10.618	8.547	3.096	1.018
	Apurements comptables (pour ordre).				
191	Apurements	»	»	»	»
	Total des autres comptes spéciaux (ligne 19 du tableau I)	3.412.382	2.819.014	689.161	660.997
	Total des opérations de caractère temporaire (ligne 20 du tableau I)	5.494.243	3.281.572	1.430.555	818.569
	Dont, en devises étrangères	124.668	398.050	7.530	64.419

C. — EMPRUNTS

Les détails de ces opérations figurent dans la situation de la dette publique sous les numéros de rubriques qui sont regroupés dans la marge du tableau ci-dessous. D'autre part, les opérations constatées en atténuation des ressources ou des charges de la dette de l'Etat figurent au présent tableau sous les numéros d'ordre 601 à 604.

NUMÉROS des rubriques de la situation de la dette publique — Annexe n° 3		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1961.	
		Échéances ou remboursements — Dépenses	Émissions ou avances — Recettes	Échéances ou remboursements — Dépenses	Émissions ou avances — Recettes
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	I. — CHARGES D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE				
	Echeances d'emprunts				
305 à 370, de 372 à 379	Dette intérieure — Dette amortissable à moyen et long terme (ligne 21 du tableau I)	241.646	»	57.458	»
371	Dette intérieure — Titres de dommages de guerre (ligne 22 du tableau I)	255.187	»	69.877	»
415 à 428 et de 443 à 454	Dette extérieure (ligne 23 du tableau I)	30.773	»	11.451	»
	Totaux du paragraphe 1 (ligne 24 du tableau I)	527.606	»	138.786	»
	Dont, en devises étrangères	»	»	»	»
	II. — EMPRUNTS				
	A. — Emissions d'emprunts intérieurs à long et moyen terme.				
	Emissions dans le public au cours de l'année 1961.				
	Emprunt de (montant des émissions) (ligne 25 du tableau I)	»	»	»	»
	Total	»	»	»	»
371	Titres de dommages de guerre (ligne 26 du tableau I)	»	184.236	»	48.029
	Autres emprunts non émis dans le public.				
360 et 365	Dette amortissable à long, moyen et court terme (ligne 27 du tableau I)	»	6.823	»	905
	Total	»	6.823	»	905
	B. — Emissions d'emprunts extérieurs.				
	Emprunt	»	»	»	»
	Total (ligne 28 du tableau I)	»	»	»	»
	Totaux à reporter	»	191.059	»	48.934

C. — EMPRUNTS (suite)

NUMÉROS des rubriques de la situation de la dette publique — Annexe n° 3	NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961. Échéances ou remboursements — Dépenses	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961. Émissions ou avances — Recettes	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1961. Échéances ou remboursements — Dépenses	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1961. Émissions ou avances — Recettes
			(Milliers de nouveaux francs.)			
		Report.....	»	191.059	»	48.934
		D. — Bons du Trésor.				
380 à 382		Comptes courants. Catégorie A 75 à 105 jours..... (Cadre III de l'annexe n° 3)	54.185	41.216	12.877	8.928
		Catégorie B 355 à 365 jours.....	77.988	60.901	8.970	13.232
		Catégorie C 715 à 725 jours.....	3.273.539	1.319.760	798.269	472.483
		Totaux	3.405.712	1.421.877	820.116	494.643
383 et 384		Bons sur formules. Bons à 1 an et 2 ans.....	996.839	1.251.489	181.855	221.469
385		Bons à intérêt progressif 3 mois 3 ans (1).....	3.267.698	3.343.459	646.492	593.459
500 à 510		Bons échus et non remboursés (2).....	6.488.170	7.795.188	1.424.297	1.666.620
		Totaux (ligne 32 du tableau I).....	10.752.707	12.390.136	2.252.644	2.481.248
401		E. — **Avances de la Banque de France** (ligne 33 du tableau I).....	9.455.000	9.465.000	1.321.000	1.581.000
		F. — Diverses opérations relatives aux emprunts.				
300 à 301		Dette intérieure. Dette perpétuelle (diminution).....	40	»	15	»
515 à 534		Dette exigible (à l'exclusion des bons du Trésor)	648.899	640.091	135.840	180.078
432		Dette extérieure. Bons du Trésor spéciaux souscrits par divers correspondants étrangers. Échéances et émissions	75.000	75.000	49.000	49.000
541		Échus et non remboursés	75.000	75.000	49.000	49.000
590 et 591		Bons remboursables à vue.....	193.400	»	88.900	»
550 à 586		Autres emprunts.....	37.540	41.825	21.779	11.469
350, 379 et 426 (Recettes)		Autres opérations.....	»	75.984	»	55.425
	600	Amortissements du budget et divers organismes.....	»	12.152	»	1.388
	601	Amortissements par voie de rachats en Bourse.....	»	3.149	»	937
	602	Contrepartie des engagements au profit de divers organismes, services ou particuliers.....	(3) 42.830	»	22.246	»
	603	Charges ou profits.....	(4) 128.725	25	84.258	9
	604	Remboursement par la caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme.....	»	»	»	»
		Totaux (ligne 34 du tableau I).....	1.201.434	923.226	451.008	347.306
		Totaux du paragraphe II (ligne 35 du tableau I)....	24.514.853	24.091.298	4.844.768	4.953.131
		Totaux généraux des emprunts (paragraphes 1 et 2)....	25.042.459	24.091.298	4.983.554	4.953.131
		Dont, en devises étrangères.....	5.335	20	19	»

(1) Bons souscrits depuis moins de trois mois.
(2) Bons souscrits depuis plus de trois mois (en ce qui concerne les bons du Trésor à intérêt progressif).
(3) Y compris la contrepartie de la dette figurant à la ligne n° 350 et s'élevant à 42.739 milliers de nouveaux francs.
(4) Y compris la somme de 33.209 milliers de nouveaux francs représentant la contrepartie de l'augmentation de la dette envers l'Allemagne (engagements résultant de la liquidation de l'U. E. P.) par suite de la réévaluation du deutschmark à compter du 6 mars 1961.

Tableau C (suite)

SITUATION DES COMPTES COURANTS DE BONS DU TRESOR AU 31 MAI 1961

Ce tableau développe les données inscrites aux lignes 29, 30 et 31 du tableau I :

	SITUATION au 1er janvier 1961	VARIATIONS entre le 1er janvier et le 31 mai 1961. Débit.	Crédit.	SITUATION au 31 mai 1961.
	(Milliards de nouveaux francs.)			
1° Secteur bancaire et divers.				
A. — *Comptes courants tenus par la Banque de France.*				
Banque de France — Son portefeuille	1,89	0,74	»	1,15
Banque de France — Banque centrale de Tunisie	0,01	0,01	»	»
Banque de France — Banque du Maroc	0,39	0,13	»	0,26
Banque de France — Autres banques centrales étrangères	0,01	»	»	0,01
Banques françaises	10,78	0,97	»	9,81
Etablissements financiers	0,18	0,02	»	0,16
Agents de change	0,43	»	0,07	0,50
Compagnies d'assurances	0,22	0,01	»	0,21
Total	13,91	1,88	0,07	12,10
B. — *Comptes courants tenus par la Banque de l'Algérie*	0,57	0,10	»	0,47
Total (ligne 29 du tableau I)	14,48	1,98	0,07	12,57
2° Correspondants du Trésor.				
Crédit foncier de France	0,03	»	»	0,03
Caisse des dépôts et consignations	4,51	»	0,07	4,58
Caisse nationale des marchés de l'Etat	0,28	0,07	»	0,21
Crédit national	0,03	0,02	»	0,01
Société nationale des chemins de fer français	0,62	»	0,19	0,81
Total (ligne 30 du tableau I)	5,47	0,09	0,26	5,64
3° Instituts d'émission de la zone franc.				
Banque de l'Algérie	1,32	0,26	»	1,06
Banque de Madagascar	0,10	»	0,01	0,11
Total (ligne 31 du tableau I)	1,42	0,26	0,01	1,17
Total général	21,37	2,33	0,34	19,38

D. — OPERATIONS DES CORRESPONDANTS DU TRESOR

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1961.	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	a) **OPERATIONS DES SERVICES D'ETAT DOTES D'UN BUDGET ANNEXE** (1)				
606	Postes et télécommunications	18.789.203	18.911.936	4.173.917	3.918.135
607	Caisse nationale d'épargne	139.097	156.483	4.629	6.912
608	Service des poudres et essences	450.117	905.435	82.940	70.159
610	Prestations sociales agricoles	906.140	937.463	206.230	237.490
611	Monnaies et médailles	51.190	38.325	4.818	642
612	Imprimerie nationale	16.603	25.450	4.861	2.592
613	Légion d'honneur	5.217	7.041	572	29
614	Ordre de la Libération	156	246	»	»
615	Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles	501.260	182.832	158.420	3
	Total (ligne n° 36 du tableau I)	20.858.983	21.165.211	4.636.387	4.235.962
	Dont, en devises étrangères	44.250	42.127	7.817	457
	b) **OPERATIONS DES ETABLISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC** (2)				
616	Caisse des dépôts et consignations	60.783.854	60.432.526	13.203.494	12.468.821
618	Crédit national	1.847.257	1.899.200	660.472	722.368
619	Crédit national (caisse autonome de la reconstruction)	456.952	366.156	90.771	73.338
620	Radiodiffusion-télévision française	138.688	147.766	25.504	27.641
621	Caisse centrale de coopération économique	568.119	538.935	123.446	156.477
622	Service des alcools	174.612	149.295	25.012	30.517
623	Caisse nationale de crédit agricole	3.228.282	3.483.573	1.095.506	1.301.115
624	Office national interprofessionnel des céréales	300.017	150.257	60.000	27.556
625	Caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme	2.261.862	2.261.761	895.975	895.978
626	Société nationale des chemins de fer français	2.973.067	2.813.096	534.009	481.258
627	Electricité de France	777.083	962.083	102.350	22.350
628	Gaz de France	10.000	174.995	»	167.995
629	Charbonnages de France	68.740	12.500	»	»
630	Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie	573.137	696.614	90.408	17.398
631	Autres établissements nationaux	2.142.214	2.338.541	386.537	345.859
640	Divers	203.293	242.554	61.804	72.804
	Total (ligne 37 du tableau I)	76.507.177	76.639.852	17.355.288	16.811.475
	Dont, en devises étrangères	23.159	10.528	9.743	2.248

(1) Les résultats inscrits dans les colonnes dépenses et recettes des « Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe » décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des budgets annexes et non pas les opérations des budgets annexes eux-mêmes

(2) Les opérations retracées dans les colonnes « Dépenses et recettes » des établissements du secteur public ne constituent pas l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes des organismes considérés, mais seulement celles qu'ils effectuent à leurs comptes de dépôt au Trésor, soit qu'ils y laissent la totalité de leurs disponibilités, soit qu'ils n'y versent qu'une partie de leurs fonds libres, et notamment les ressources d'emprunts.

D. — OPERATIONS DES CORRESPONDANTS DU TRESOR (suite)

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1961.	
		Dépenses	Recettes	Recettes	Dépenses
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	c) OPERATIONS DES COLLECTIVITES ADMINISTRATIVES				
641	Départements	2.437.022	2.292.805	507.725	599.318
642	Communes et établissements publics locaux	9.167.871	8.815.784	1.726.929	1.707.740
643	Etablissements départementaux et régionaux	63.334	68.903	11.541	19.521
644	Départements d'outre-mer	158.104	160.139	31.920	33.405
645	Territoires d'outre-mer	365.648	364.322	166.038	167.975
646	Algérie	8.769.480	8.179.255	1.280.797	1.189.510
647	Sahara	53.554	72.284	3.834	8.635
	Totaux (ligne 38 du tableau I)	21.015.013	19.953.492	3.728.784	3.726.104
	Dont, en devises étrangères	36.088	10.967	8.957	2.572
	d) DIVERS CORRESPONDANTS				
	1° Opérations réciproques du Trésor français et de divers trésors.				
651	Trésor chérifien	192.221	181.499	45.045	34.607
652	Trésor tunisien	62.437	64.713	13.362	13.903
653	Trésors guinéen, vietnamien et laotien	3.639	22.214	618	1.457
654	Autres trésors	2.979.748	2.772.538	718.814	713.000
	Totaux (§ 1)	3.238.045	3.040.964	777.839	762.967
	2° Opérations des autres correspondants.				
670	Dépôts au Trésor: fonds particuliers des comptables	5.516.239	5.590.161	1.157.347	1.179.629
671	Dépôts au Trésor organismes divers	2.902.394	2.874.825	652.235	617.884
672	Chèques et titres de paiement émis au profit de particuliers	5.441.075	5.381.435	1.132.233	1.001.830
673	Consignations au Trésor	1.032.122	1.032.906	191.402	223.328
674	Opérations d'encaissements divers pour le compte de particuliers	98.442	94.412	18.405	20.649
675	Décaissements provisoires et avances aux régisseurs	146.355	162.499	23.346	28.656
676	Reliquats appartenant à des particuliers	1.561.634	1.499.097	342.768	346.204
677	Crédit foncier	1.642.572	1.675.150	622.094	641.225
678	Compte d'opérations avec le Trésor indochinois (liquidation)	735	735	735	735
679	Dépôts au Trésor des banques du Laos, du Cambodge, du Viet-Nam (liquidation)	7.106	6.842	1.201	1.234
680	Dépôts au Trésor: fonds de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest et des Etats de l'Afrique équatoriale et du Cameroun	52.292	155.717	1.707	29.147
681	Communauté économique européenne: fonds de développement pour les pays et territoires d'outre-mer	24.437	»	19.500	»
685	Opérations diverses	44.717	54.710	5.736	20.475
	Totaux (§ 2)	18.470.120	18.528.489	4.168.709	4.110.996
	Totaux (§ *d*) (ligne 39 du tableau I)	21.708.165	21.569.453	4.946.548	4.873.963
	Dont, en devises étrangères	509.725	378.632	103.715	102.786
	Totaux des opérations des correspondants du Trésor (ligne 40 du tableau I)	140.089.338	139.328.008	30.667.007	29.647.504

E — COMPTES DU TRESOR AVEC LES INSTITUTS D'EMISSION DE LA ZONE FRANC

NUMERO d'ordre			OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1961.	
			Dépenses — Augmentation	Recettes — Diminution	Dépenses — Augmentation	Recettes — Diminution
			(Milliers de nouveaux francs.)			
700	Banque de l'Algérie. — Compte d'encaisses		5.816.944	5.926.424	1.511.797	1.502.530
701	Banque de l'Indochine — Compte d'encaisses		65.830	54.580	18.928	10.576
702	Banque de Madagascar	Compte d'encaisses	315.913	322.362	58.250	64.246
703		Compte d'opérations	146.590	186.150	29.184	35.646
704		Compte provisionnel	33.076	6.499	3.059	3.029
	Total		495.579	515.011	90.493	102.891
705	Caisse centrale de coopération économique	Compte d'encaisses	»	»	»	»
706		Compte d'opérations	13.214	10.808	2.512	2.449
	Total		13.214	10.808	2.512	2.449
707	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	Compte d'encaisses	1.220.999	1.220.646	260.129	260.319
708		Compte d'opérations	1.073.517	1.025.392	229.213	227.114
	Total		2.294.516	2.246.038	489.342	487.433
709	Banque centrale des Etats de l'Afrique équatoriale et du Cameroun	Compte d'encaisses	406.360	390.967	82.412	64.180
710		Compte d'opérations	352.332	351.385	80.508	74.016
	Total		758.692	742.352	162.920	138.196
711	Institut d'émission des départements d'outre-mer	Compte d'encaisses	477.800	488.867	91.619	99.880
712		Compte d'opérations	387.060	372.434	74.890	76.401
	Total		864.860	861.301	166.509	176.281
	Totaux (ligne 41 du tableau I)		10.309.635	10.356.214	2.442.501	2.420.356

F — MOUVEMENTS DES ENCAISSES

(à l'exclusion de celles chez les instituts d'émission de la zone franc).

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1961.	
		Dépenses	Recettes	Dépenses.	Recettes.
		(Milliers de nouveaux francs.)			
751	Numéraire des comptables publics	5.330.879	5.298.227	1.049.386	932.229
752	Compte courant du Trésor à la Banque de France	188.459.526	188.523.297	35.807.977	35.808.218
753	Fonds déposés par le Trésor à la Caisse des dépôts et consignations et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	»	»	»	»
754	Fonds déposés à la Banque de France et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	»	46	»	46
755	Compte courant du Trésor dans diverses banques d'outre-mer	80.000	73.852	»	»
756	Devises étrangères	1.487.628	1.401.164	242.503	263.177
757	Traites et valeurs mobilisables	8.978.214	8.952.641	1.927.263	1.946.847
	Totaux (ligne n° 42 du tableau I)	204.336.247	204.189.227	39.027.129	38.950.517
800	Fonds en route (Banque de France)	»	321.155	(—)122.213	321.155
801	Chevauchements comptables, apurement des comptes d'attente	»	1.043	»	(—) 30.248
	Totaux des fonds en route (ligne n° 43 du tableau I)	»	322.198	(—)122.213	290.907

ANNEXES

ANNEXE N° 1

Détail, par ministère ou par service, des dépenses du budget de 1961 constatées par les comptables du Trésor au 31 mai 1961.

MINISTÈRES OU SERVICES ORDONNATEURS	MONTANT des dépenses. (Milliers de nouveaux francs.)
A. — Dépenses ordinaires.	
a) *Dépenses civiles.*	
Affaires algériennes	235.429
Affaires culturelles	56.304
Affaires étrangères	206.531
Agriculture	418.802
Anciens combattants et victimes de la guerre	214.635
Construction	59.932
Education nationale	2.451.566
Finances et affaires économiques:	
Charges communes	1.977.356
Services financiers	553.092
Affaires économiques	56.303
Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité	5.100
Industrie	31.612
Intérieur	589.094
Justice	152.959
Services du Premier ministre:	
Services généraux	44.063
Information	9.097
Journaux officiels	6.544
Etat-major général de la défense nationale	2.712
S. D. E. C. E.	7.487
Groupement des contrôles radio-électriques	6.223
Administration provisoire des services de la France d'outre-mer	8.959
Relations avec les Etats de la Communauté. — Relations avec les Etats du Cameroun et du Togo	181.118
Départements et territoires d'outre-mer	29.633
Conseil économique et social	6.026
Sahara	51.439
Santé publique et population	584.911
Travail	313.289
Travaux publics et transports:	
Travaux publics et transports	995.546
Aviation civile et commerciale	111.963
Marine marchande	141.083
Total des dépenses civiles	12.544.808
b) *Dépenses militaires.*	
Armées	
Section commune	786.152
Section commune (affaires d'outre-mer)	308.480
Section Air	1.042.403
Section Guerre	2.699.373
Section Marine	564.244
Total des dépenses militaires	5.400.652
Total général des dépenses ordinaires	17.945.460

MINISTÈRES OU SERVICES ORDONNATEURS	MONTANT des dépenses. (Milliers de nouveaux francs.)
B. — Dépenses en capital.	
a) *Dépenses civiles.*	
Affaires algériennes	295.000
Affaires culturelles	12.590
Affaires étrangères	10.209
Agriculture	205.476
Construction	15.105
Education nationale	416.765
Finances et affaires économiques:	
Charges communes	128.291
Services financiers	9.212
Affaires économiques	689
Industrie	52.599
Intérieur	20.199
Justice	760
Services du Premier ministre:	
Services généraux	458.203
Journaux officiels	233
Etat-major général de la défense nationale	1.734
S. D. E. C. E.	9
Groupement des contrôles radio-électriques	98
Administration provisoire des services de la France d'outre-mer	569
Relations avec les Etats de la Communauté. — Relations avec les Etats du Cameroun et du Togo	231.019
Départements et territoires d'outre-mer	14.763
Sahara	71.302
Santé publique et population	30.376
Travail	3.090
Travaux publics et transports:	
Travaux publics et transports	77.265
Aviation civile et commerciale	19.704
Marine marchande	53.640
Total des dépenses civiles	2.192.200
b) *Dépenses militaires.*	
Armées:	
Section commune	176.160
Section commune (affaires d'outre-mer)	20.195
Section Air	908.361
Section Guerre	549.738
Section Marine	289.302
Total des dépenses militaires	1.944.056
Total général des dépenses en capital	4.136.256
Dépenses de reconstruction.	
Finances:	
Versements à la C. A. R. E. C.	303.041
Emissions de titres en règlement d'indemnités de dommages de guerre	134.370
Travaux publics et transports:	
Marine marchande. — Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	•
Reconstitution du réseau S. N. C. F. et des entreprises exploitant les chemins de fer d'intérêt général	33.000
Total des dépenses de reconstruction	470.411

TABLEAU DE CONCORDANCE

(Milliers de nouveaux francs.)

	DÉPENSES admises en paiement et classées ci-dessus 1	DERNIERS renseignements parvenus des territoires d'outre-mer non classés ci-dessus 2	TOTAL des imputations définitives des dépenses (1+2) 3	A DÉDUIRE: Paiements faits durant la gestion précédente 4	A DÉDUIRE: Paiements à faire durant le mois suivant 5	MONTANT net à lire à la S.R.O.T. tableau A). (1+2)—(4+5) 6	NUMÉROS des lignes	PAIEMENTS imputés à des comptes d'attente (lignes 8, 9, 12, 13, 20 du tableau A) 8	TOTAL des dépenses budgétaires du 1er janvier au dernier jour du mois courant. (6+8) 9
A. — Dépenses de fonctionnement									
Services civils	12.544.808	19.711	12.564.519	85.888	103.066	12.375.565	6	1.180.939	13.556.504
Services militaires	5.400.652	104.704	5.505.356	1.004.154	60.421	4.443.781	10	37.382	4.481.163
B. — Dépenses en capital exécutés par l'Etat									
Investissements civils	2.192.200	5.831	2.198.031	»	49.735	2.148.296	7	8.483	2.156.779
Investissements militaires	1.944.056	2.849	1.946.905	»	32.385	1.914.520	11	5.077	1.919.597
C. — Réparations de dommages de guerre	470.411	»	470.411	»	»	470.411	16 à 18	61.248	531.659
Totaux	22.552.127	133.095	22.685.222	1.087.042	245.607	21.352.573		4.293.129	(*)22.645.702

(*) Total des lignes 6 à 20 de la S. R. O. T. tableau A.

ANNEXE N° 2

Détail par ligne des recettes du budget de 1961 constatées par les comptables du Trésor au 31 mai 1961.

DÉSIGNATION selon la nomenclature de la loi de finances.	MONTANT des recettes. (Milliers de nouveaux francs.)
A. — *Recettes fiscales*	
Produits des contributions directes:	
Contributions directes perçues par voie d'émission de rôles	5.415.693
Impôts sur les sociétés	2.681.157
Versement forfaitaire sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères; taxe proportionnelle sur les traitements, salaires, pensions, rentes viagères perçus par voie de retenue à la source	2.008.339
Retenues à la source sur certains bénéfices non commerciaux	3.308
Retenues à la source sur les revenus des valeurs mobilières	441.768
Taxe exceptionnelle sur les réserves des sociétés (lois du 2 août 1956 et du 13 décembre 1957)	1.796
Taxe sur les réserves de réévaluation et sur les décotes et dotations sur stocks	208.749
Total des produits des contributions directes	10.760.810
Produits de l'enregistrement	1.058.390
Produits du timbre	326.644
Produits de l'impôt sur les opérations de Bourse	95.460
Produits des douanes (1)	3.091.172
Produits des contributions indirectes	410.494
Taxe sur les transports de marchandises	108.629
Produits des taxes sur le chiffre d'affaires	8.318.394
Produits des taxes uniques	806.692
Recettes imputées à des comptes d'attente (2)	636.758
Total des recettes fiscales	14.852.633
A reporter	25.613.443

DÉSIGNATION selon la nomenclature de la loi de finances.	MONTANT des recettes. (Milliers de nouveaux francs.)
Report	25.613.443
B — *Autres recettes budgétaires.*	
Produits du monopole des poudres à feu	5.304
Exploitations industrielles	1.015.960
Produits et revenus du domaine de l'Etat	104.083
Produits divers	962.174
Ressources exceptionnelles en contrepartie des dépenses de reconstruction et d'équipement:	
Produits du prélèvement exceptionnel institué par la loi n° 48-30 du 7 janvier 1948	27
Intérêts des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi n° 48-466 du 21 mars 1948 et de l'article 9 de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953	436.761
Recettes en contrepartie des dépenses de reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	10.994
Recettes en contrepartie des dépenses de reconstruction	11.900
Intérêts des prêts consentis en vertu de l'article 196 du code de l'urbanisme et de l'habitation aux organismes H. L. M. et de crédit immobilier	54.233
Recettes exceptionnelles: coopération internationale	»
Total	28.214.879
Fonds de concours (ordinaires et spéciaux)	401.574
Fonds de concours (coopération internationale)	78.546
Total	480.120
Recettes non fiscales imputées à des comptes d'attente	»
Derniers renseignements complémentaires parvenus des territoires d'outre-mer et Etats de la Communauté	716
Total des recettes du budget de 1961	28.695.715

(1) Y compris le montant des crédits du droit à l'enlèvement accordé par l'administration des douanes pour 714.220 milliers de NF.
(2) Chiffre résultant d'évaluations statistiques.

ANNEXE N° 3

Evolution et situation de la dette publique de l'Etat et du budget annexe des postes et télécommunications.

A. — TABLEAU RECAPITULATIF

CATÉGORIES DE DETTES	SITUATION DE LA DETTE AU 31 décembre 1958	31 décembre 1959	31 décembre 1960	ÉVOLUTION DE LA DETTE entre le 1er janvier et le 31 mai 1961 — Diminution	Augmentation	SITUATION de la dette au 31 mai 1961
	(Milliers de nouveaux francs.)					
DETTE DE L'ETAT						
Dette non exigible.						
a) *Dette intérieure.*						
I. — Dette perpétuelle	745.340	553.889	554.121	40	»	554.081
II. — Dette amortissable à long, moyen et court terme	25.324.050	25.288.092	23.955.774	496.833	233.834	23.692.775
III. — Bons du Trésor (1)	21.468.749	25.126.449	27.145.310	7.670.249	6.016.825	25.491.886
IV — Engagements envers les instituts d'émission	10.847.800	9.140.800	7.401.800	9.155.000	9.165.000	7.411.800
Totaux de la dette intérieure	58.385.930	60.109.230	(2) 59.057.005	17.322.122	15.415.659	57.150.542
b) *Dette extérieure*						
I. — Dette amortissable à long, moyen et court terme	4.039.420	5.075.505	4.800.453	105.773	108.209	4.802.889
II. — Crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux	6.282.860	5.753.403	5.097.115	»	»	5.097.115
Totaux de la dette extérieure	10.322.280	10.828.908	9.897.568	105.773	108.209	9.900.004
Total de la dette de l'Etat non exigible	68.708.210	70.938.138	68.954.573	17.427.895	15.523.868	67.050.546
Dette exigible.						
a) *Dette intérieure.*						
I. — Emprunts et bons échus	303.000	335.110	408.986	5.039.754	5.012.675	381.907
II. — Bons du Trésor à intérêt progressif remboursables à vue (3)	7.205.670	9.494.641	12.253.435	2.097.315	3.422.604	13.578.724
Total de la dette intérieure	7.508.670	9.829.751	12.662.421	7.137.069	8.435.279	13.960.631
b) *Dette extérieure*						
I. — Emprunts et bons échus	1.337.750	102.781	91.780	412.540	116.825	96.065
II. — Bons remboursables à vue	2.169.920	3.167.900	3.078.100	193.400	»	2.884.700
Total de la dette extérieure	3.507.670	3.270.681	3.169.880	305.940	116.825	2.980.765
Total de la dette exigible	11.016.340	13.100.432	15.832.301	7.443.009	8.552.104	16.941.396
Total de la dette de l'Etat	**79.724.550**	**84.038.570**	**84.786.874**	**24.870.904**	**24.075.972**	**83.991.942**
Dont — **Dette intérieure**	**65.894.600**	**69.938.981**	**71.719.426**	**24.459.191**	**23.850.938**	**71.111.173**
Dont — **Dette extérieure**	**13.829.950**	**14.099.589**	**13.067.448**	**411.713**	**225.034**	**12.880.769**
DETTE PROPRE DU BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	**1.301.470**	**1.219.146**	**1.131.521**	**74.948**	»	**1.056.573**

(1) Bons souscrits depuis moins de 3 mois (en ce qui concerne les bons du Trésor à intérêt progressif).
(2) Régularisations effectuées dans les écritures de l'agent comptable de la dette publique.
(3) Bons souscrits depuis plus de 3 mois.

ANNEXE N° 3 (suite)

B. — DETTE INTERIEURE NON EXIGIBLE

NUMÉRO d'ordre	DÉSIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1961	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961. Diminution	Augmentation.	SITUATION de la dette au 31 mai 1961
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	I. — DETTE PERPETUELLE				
300	Rentes 3 p. 100	132.999	38	»	132.961
301	Rentes 5 p. 100 1949	421.122	(1) 2	»	421.120
	Totaux de la dette perpétuelle	554.121	40	»	554.081
	II. — DETTE AMORTISSABLE A LONG TERME				
305	Rentes sur l'Etat amortissables:				
	5 p. 100 1920-1960, remboursable à 150 F	81.477	3.035	»	78.442
	3 p. 100 1942-1955	8.221	87	»	8.134
	3,50 p. 100 1942-1952	24.486	224	»	24.262
	3 p. 100 1945-1954	103.889	(2) 887	»	103.002
	4,50 p. 100 1952	84.183	434	»	83.749
	3,50 p. 100 à capital garanti 1952-1958	6.867.990	(3) 50.991	»	6.816.999
	4,50 p. 100 1929-1960	24.437	2	»	24.435
	4,50 p. 100 1941-1960	207.079	1.630	»	205.449
310	Obligations du Trésor amortissables:				
	4,50 p. 100 1933-1960, remboursables à 150 F	19.676	22	»	19.654
	4 p. 100 1934-1960, remboursables à 140 F	40.405	7	»	40.398
	4,50 p. 100 1935, 30 ans	2.606	270	»	2.336
	3,50 p. 100 1943-1953	12.073	400	»	11.673
	3,50 p. 100 1944-1954	3.602	51	»	3.551
315	Obligations du Crédit national émises pour le compte de l'Etat:				
	4 p. 100 1941, 50 ans	97.032	1.935	»	95.097
	3 p. 100 juillet 1945, 50 ans	180.609	»	»	180.609
	3 p. 100 juillet 1946, 50 ans	280.801	»	»	280.801
	6 p. 100 1950, 30 ans	222.854	6.428	»	216.426
	3,50 p. 100 1957	153.178	2.825	»	150.353
322	Emissions diverses	»	»	»	»
	Totaux de la dette amortissable à long terme	8.414.598	69.228	»	8.345.370
	Emprunts remboursables par annuités à long terme.				
330	Engagements envers la caisse des dépôts et consignations pour prêts d'intérêt économique, agricole ou social				
	Habitations à loyer modéré	3.472.701	16.244	»	3.456.457
	Crédit immobilier	702.827	3.512	»	699.315
	Amélioration des cités d'urgence (art. 82 de la loi du 4 août 1956)	14.098	»	»	14.098
	Autres engagements	28.866	694	»	28.172
335	Engagements envers la caisse des dépôts et consignations:				
	Semestrialités remises en contrepartie des prêts de 10 et 12 milliards de francs (décrets des 20 mars et 5 septembre 1945)	132.541	3.599	»	128.942
	Obligations du Trésor remises en vertu de la décision du 23 mai 1949	1.160.003	»	»	1.160.003
	Engagements divers	33.086	224	»	32.862
340	Engagements envers le Crédit foncier de France	96	»	»	96
	A reporter	5.544.218	24.273	»	5.519.945

(1) Dont 1 millier de nouveaux francs.
(2) Dont 1 millier de nouveaux francs.
(3) Dont 40 milliers de nouveaux francs.
} Titres admis en paiement d'impôts.

ANNEXE N° 3 (suite)

NUMÉRO d'ordre	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1961	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961. Diminution	Augmentation	SITUATION de la dette au 31 mai 1961
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	Report.....	5.544 218	24.273	»	5.519.945
345	Engagements envers la Société nationale des chemins de fer français et des compagnies ou réseaux de chemins de fer				
	Avances en argent et travaux antérieurs au 31 décembre 1937 et insuffisance d'exploitation des exercices 1914 à 1937.....	225 956	2.590	»	223.366
	Annuités à la Société nationale des chemins de fer français pour emprunts affectés à la couverture de dommages de guerre (loi n° 54-916 du 16 septembre 1954).....	178.206	6.480	»	171.726
	Annuités diverses.....	3.052	150	»	2.902
350	Engagements envers les collectivités locales:				
	Annuités attribuées en paiement de subventions pour l'exécution de travaux d'équipement rural.....	363 732	8.401	41.722	397.053
	Annuités attribuées en paiement de subventions pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales (art 8 de la loi n° 55-137 du 2 février 1955).....	518.050	5.450	»	512.900
	Annuités attribuées en paiement de subventions pour l'exécution de travaux d'équipement des ports et de défense contre les eaux et contre la mer (loi du 1er octobre 1948).....	8.646	56	1.017	9.607
	Autres annuités.....	685	52	»	633
355	Engagements envers les anciens actionnaires d'entreprises nationalisées				
	Obligations de la Banque de France remises aux anciens actionnaires de cet établissement (loi n° 45-015 du 2 décembre 1945).....	16 113	2.686	»	13.427
	Parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des banques nationalisées (loi n° 45-015 du 2 décembre 1945).....	83.899	»	»	83.899
	Obligations de la Banque d'Algérie remises aux anciens actionnaires de cet établissement (loi n° 46-1070 du 17 mai 1946).....	3.000	»	»	3.000
	Parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des sociétés d'assurances nationalisées (loi n° 46-835 du 25 avril 1946).....	46.813	»	»	46.813
360	Emprunts des groupements de sinistrés et associations syndicales de reconstruction:				
	Emprunts obligataires (art. 45 et suivants de la loi du 30 mars 1947).....	990.928	540	3.874	994.262
	Emprunts auprès de la caisse des dépôts et consignations et de divers organismes	109.201	294	»	108.907
365	Engagements au profit de divers organismes, services ou particuliers:				
	Titres d'annuités trentenaires délivrés en paiement d'indemnités pour dommages de guerre (loi du 31 juillet 1920).....	1.478	93	»	1.385
	Annuités servies à la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez (convention du 18 mars 1913 approuvée par la loi du 11 août 1914).....	11.548	»	»	11.548
	Attributaires d'indemnités de dommages de guerre (indemnités d'éviction, loi du 26 août 1948).....	26.415	198	2.949	29.166
	Emprunts des compagnies de navigation en vue de la construction de navires devenus la propriété de l'Etat (loi du 28 février 1948).....	9.701	89	»	9.612
	Titres d'annuités trentenaires remis à des sociétés d'assurances (art. 35 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953).....	43.333	1.733	»	41.600
366	Engagements au profit de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (convention du 26 septembre 1955).....	69.397	13.879	»	55.518
	Totaux des emprunts remboursables par annuités à long terme....	8.254.371	66.664	49.562	8.237.269

ANNEXE N° 3 (suite)

NUMÉRO d'ordre	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1961	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961. Diminution.	Augmentation	SITUATION de la dette au 31 mai 1961
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	Emprunts à moyen ou à court terme.				
370	Obligations de la caisse autonome de la défense nationale 5 p. 100 1938-1960	16.221	1.479	»	14.742
371	Emprunts de la caisse autonome de reconstruction	3.204.972	255.187	184.236	3.134.021
372	Bons de la caisse nationale de crédit agricole à 20 ans (sans intérêt), émis en 1947-1950, remboursables à 200 p. 100	854	»	»	854
	Emprunts du Trésor				
373	Certificats d'investissements 5 p. 100 1953-1954 amortissables	512.979	»	»	512.979
374	Bons d'équipement industriel et agricole	655.838	»	»	655.838
375	Emprunt national 5 p. 100 1956 amortissable en 15 ans	2.239.605	(1) 23	»	2.239.582
376	Bons 5 p. 100 1957 à prime indexée	638 459	91.773	»	546.686
379	Titres amortissables en 5 ans, remis aux distillateurs	17.877	12.479	36	5.434
	Totaux des emprunts a moyen ou court terme	7.286.805	360.941	184.272	7.110.136
	RECAPITULATION				
	Emprunts amortissables à long terme	8.414.598	69.228	»	8.345.370
	Emprunts remboursables par annuités à long terme	8.254.371	66.664	49.562	8.237.269
	Emprunts à moyen ou à court terme	7.286.805	360.941	184.272	7.110.136
	Total de la dette amortissable à long, moyen ou court terme	23.955.774	496.833	233.834	23.692.775
	III. — BONS DU TRESOR				
	Comptes courants de bons du Trésor.				
380	Catégorie A — 75 à 105 jours	35.586	54.185	41.216	22.617
381	Catégorie B. — 355 à 365 jours	155.457	(2) 77.988	(a) 60.901	138.370
382	Catégorie C — 715 à 725 jours	21 174.198	(2) 3.273.539	(b) 1.319.760	19.220.419
383	Bons du Trésor a 1 an	1.068.032	448.226	(c) 555.874	1.175.680
384	Bons du Trésor à 2 ans	2.862.955	548.613	(d) 695.615	3.009.957
385	Bons du Trésor a intérêt progressif de 3 mois à 3 ans (3)	1.849.082	3.267.698	3.343.459	1.924.843
	Total des bons du Trésor (4)	27.145.310	7.670.249	6.016.825	25.491.886
	IV. — ENGAGEMENTS ENVERS LES INSTITUTS D'EMISSION				
	Avances de la Banque de France:				
400	Prêts à l'Etat (convention du 29 octobre 1959)	6.500.000	»	»	6.500.000
401	Avances à l'Etat (convention du 29 octobre 1959)	901.000	9.155.000	9.165.000	911.000
	Totaux	7.401.000	9.155.000	9.165.000	7.411.000
	Engagements divers:				
405	Avances de la Banque d'Algerie	800	»	»	800
	Totaux	800	»	»	800
	Total des engagements envers les instituts d'émission	7.401.800	9.155.000	9.165.000	7.411.800
	RECAPITULATION				
	I. — Dette perpétuelle	554.121	40	»	554.081
	II. — Dette amortissable à long, moyen ou court terme	23.955.774	496.833	233.834	23.692.775
	III. — Bons du Trésor	27.145.310	7.670.249	6.016.825	25.491.886
	IV. — Engagements envers les instituts d'émission	7.401.800	9.155.000	9.165.000	7.411.800
	Totaux de la dette intérieure	59.057.005	17.322.122	15.415.659	57.150.542

(1) Montant des titres admis en paiement d'impôts.

(2) Dont 32.359 milliers de nouveaux francs d'opérations d'ordre, transfert aux catégories B et C de bons à 1 an et 2 ans transformés en comptes courants ou inversement, soit respectivement:
- *a*) 15.096 milliers de nouveaux francs de bons à 1 an transformés en comptes courants B.
- *b*) 17.071 milliers de nouveaux francs de bons à 2 ans transformés en comptes courants C.
- *c*) 158 milliers de nouveaux francs des comptes courants B transformés en bons à 1 an.
- *d*) 34 milliers de nouveaux francs des comptes courants C transformés en bons à 2 ans.

(3) Bons souscrits depuis moins de 3 mois. — Les bons souscrits depuis plus de 3 mois sont remboursables à vue et figurent parmi la dette exigible.

(4) Le tableau des échéances est reporté en annexe n° 5.

ANNEXE N° 3 (suite)

C. — DETTE EXTERIEURE NON EXIGIBLE

NUMÉRO d'ordre	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1961	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961. Diminution	Augmentation	SITUATION de la dette au 31 mai 1961
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	I. — Dette amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives.				
	Emprunts amortissables à long terme.				
415	Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	44.171	19.322	»	24.849
	Emprunts remboursables par annuités à moyen et long terme				
420	Engagements envers les États-Unis. — Accords du 28 mai 1946, prêt-bail et autres créances militaires	2.461.018	»	»	2.461.018
421	Engagements envers les États-Unis. — Accords des 30 janvier et 5 mai 1958	289.897	»	»	289.897
422	Engagements envers les États-Unis. — Accords du 29 juin 1953	21.576	»	»	21.576
425	Emprunt du Crédit national à la banque internationale pour la reconstruction et le développement 3,25 p. 100 1947	1.089.862	11.451	»	1.078.411
426	Engagements résultant de la liquidation de l'Union européenne des paiements envers : — l'Allemagne (accord du 17 mars 1959)	661.374	»	(1) 33.209	694.583
427	Engagements résultant de la liquidation de l'Union européenne des paiements envers : — la Belgique (convention du 21 avril 1959)	167.407	»	»	167.407
428	Engagements résultant de la liquidation de l'Union européenne des paiements envers : — la Suisse (accord du 10 avril 1959)	62.148	»	»	62.148
	Total des engagements résultant de la liquidation de l'Union européenne des paiements	890.929	»	33.209	924.138
	Total des emprunts à moyen et long terme	4.756.282	11.451	33.209	4.778.040
	Emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives				
	Bons du Trésor souscrits ou remis par divers correspondants :				
432	Bons du Trésor souscrits par la Banque européenne d'investissements	»	75.000	75.000	»
433	Bons du Trésor remis au fonds monétaire international	»	»	»	»
434	Bons du Trésor remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	»	»	»	»
	Total des emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives	»	75.000	75.000	»
	RECAPITULATION				
	Emprunts amortissables à long terme	44.171	19.322	»	24.849
	Emprunts remboursables par annuités à moyen et à long terme	4.756.282	11.451	33.209	4.778.040
	Emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives	»	75.000	75.000	»
	Total de la dette amortissable à long, moyen ou court terme à échéances massives	4.800.453	105.773	108.209	4.802.889

(1) Montant de l'augmentation de la dette envers l'Allemagne (engagements résultant de la liquidation de l'U. E. P.) par suite de la réévaluation du deutschmark à compter du 6 mars 1961.

ANNEXE N° 3 (suite)

C. — DETTE EXTERIEURE NON EXIGIBLE (*suite*)

NUMÉRO d'ordre	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1961.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 31 mai 1961.
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	II. — Crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux.				
	Crédits de gouvernements étrangers et de banques étrangères.				
443	Crédits du Gouvernement des Etats-Unis:				
	Crédit de 50 millions de dollars consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur le territoire des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	4.937	»	»	4.937
446	Crédits du Gouvernement du Canada:				
	Accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947	729.742	»	»	729.742
	Avances d'organismes bancaires étrangers ou internationaux.				
	Avances de l'Export-Import Bank				
450	Convention du 4 décembre 1945	1.380.204	»	»	1.380.204
451	Convention du 13 juillet 1946	1.921.141	»	»	1.921.141
452	Contrat du 28 octobre 1948	800.280	»	»	800.280
453	Contrat du 18 décembre 1950	48.391	»	»	48.391
454	Contrat du 18 avril 1952	212.420	»	»	212.420
	Total des crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux	5.097.115	»	»	5.097.115
	Totaux de la dette extérieure	9.897.568	105.773	108.209	9.900.004

D. — DETTE DE L'ETAT EXIGIBLE

NUMÉRO d'ordre	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1961.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 31 mai 1961.
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	1. — DETTE INTERIEURE EXIGIBLE				
	Emprunts et bons échus.				
	Echéances en capital à la charge du Trésor.				
500	Bons du Trésor: Bons du Trésor à court terme (75 à 725 jours, 1 an et 2 ans)	117.981	4.390.855	4.372.584	99.710
510	Bons du Trésor: Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans (1)	12.253.435	2.097.315	3.422.604	13.578.724
	Total des bons du Trésor	12.371.416	6.488.170	7.795.188	13.678.434
515	Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor	275.856	217.736	215.819	273.939
	Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.				
520	Emissions diverses de bons du Trésor	11.025	3.021	»	8.004
525	Emprunts de la Caisse autonome de la Reconstruction	»	256.105	256.105	»
530	Emprunts remboursables par annuités à long et moyen terme	4.109	120.679	116.809	239
	Echéances en capital à la charge du budget et de divers organismes.				
532	Titres d'annuités trentenaires remis à des sociétés d'assurances (art. 35 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953)	»	3.192	3.192	»
533	Titres amortissables en 5 ans remis aux distillateurs (loi n° 53-1314 du 31 décembre 1953, art. 12)	15	13.016	13.016	15
	Echéances en capital à la charge des comptes spéciaux du Trésor	»	»	»	»
534	Annuités attribuées en paiement de subventions pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales (art. 8 de la loi n° 55-137 du 2 février 1955)	»	5.150	5.150	»
	Total de la dette intérieure exigible	12.662.421	7.137.069	8.135.279	13.960.631

(1) Bons souscrits depuis plus de 3 mois.

ANNEXE N° 3 (suite)

D. — DETTE DE L'ETAT EXIGIBLE (*suite*)

NUMÉRO d'ordre	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1961	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 31 mai 1961.
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	2. — DETTE EXTERIEURE EXIGIBLE				
	I. — Emprunts et bons échus.				
	Echéances en capital à la charge du Trésor.				
541	Bons du Trésor souscrits par la Banque européenne d'investissements	91.000	75.000	75.000	91.000
550	Emprunts 4 p. 100 1939 (30 ans) aux Pays-Bas et en Suisse	299	15.157	19.433	4.575
555	Emissions diverses	291	116	125	300
	Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.				
570	Engagements envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946: prêt-bail et autres créances militaires, accords des 30 janvier, 5 mai 1958 et 29 juin 1953)	»	11.451	11.451	»
572	Emprunts du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement: 3,25 p. 100 1947	»	»	»	»
576	Crédits du Gouvernement des Etats-Unis	190	»	»	190
579	Crédits du Gouvernement du Canada	»	»	»	»
585	Avances de l'Export-Import Bank	»	»	»	»
586	Engagements résultant de la liquidation de l'Union européenne des paiements envers l'Allemagne, la Belgique et la Suisse (accords des 17 mars, 21 et 10 avril 1959)	»	10.816	10.816	»
	Total des emprunts et bons échus	91.780	112.540	116.825	96.065
	II. — Bons remboursables à vue.				
590	Bons du Trésor à vue sans intérêts remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	225.900	55.000	»	170.900
591	Bons du Trésor remis au Fonds monétaire international en représentation de la participation, en francs, de la France	2.852.200	138.400	»	2.713.800
	Total des bons remboursables à vue	3.078.100	193.400	»	2.884.700
	Total de la dette extérieure exigible	3.169.880	305.940	116.825	2.980.765
	Total de la dette de l'Etat exigible	15.832.301	7.443.009	8.552.104	16.941.396

E. — EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PROPRE DU BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1961.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 31 mai 1961.
	(Milliers de nouveaux francs.)			
DETTE INTERIEURE				
Obligations 4 p. 100 1941-1952	23.145	26	»	23.119
Obligations 3 1/2 p. 100 1943	12.594	1.109	»	11.485
Bons 6 p. 100 1953, amortissables en 15 ans	78.785	9.850	»	68.935
Bons 6 p. 100 1954, amortissables en 15 ans	148.189	16.571	»	131.618
Bons 6 p. 100 1955, amortissables en 15 ans	183.476	18.400	»	165.076
Bons 5,50 p. 100 1956, amortissables en 15 ans	173.294	13.728	»	159.566
Bons 6 p. 100 1957, amortissables en 15 ans	209.481	15.264	»	194.217
Bons 6 p. 100 1958, amortissables en 20 ans (mai et octobre)	302.557	»	»	302.557
Total	1.131.521	74.948	»	1.056,573

ANNEXE N° 3 (suite et fin)

F. — SITUATION EN DEVISES DE LA DETTE EXTERIEURE

1° Situation de la dette en dollars U. S. A. et canadiens.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1961	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961. Diminution	Augmentation	SITUATION de la dette au 31 mai 1961
	(Dollars U S A ou canadiens.)			
Engagements envers les Etats-Unis. Accord du 28 mai 1946, prêt-bail et autres créances militaires..	498.789.002	»	»	498.789.002
Engagements envers les Etats-Unis. Accords des 30 janvier et 5 mai 1958	58.683.579	»	»	58.683.579
Engagements envers les Etats-Unis. Crédit de 50 millions de dollars pour l'achat de meubles en surplus situés sur le territoire des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	999.563	»	»	999.563
Emprunts du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement 3.25 p. 100 1947	220.620.000	2.318.000	»	218.302.000
Crédit du Gouvernement du Canada (accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947)	143.650.000	»	»	143.650.000
Avances de l'Export-Import Bank:				
Convention du 4 décembre 1945	279.393.500	»	»	279.393.500
Convention du 13 juillet 1946	388.895.000	»	»	388.895.000
Contrat du 28 octobre 1948	162.000.000	»	»	162.000.000
Contrat du 18 décembre 1950	9.795.760	»	»	9.795.760
Contrat du 18 avril 1952	43.000.000	»	»	43.000.000
Total	1.805.826.404	2.318.000	»	1.803.508.404

2° Situation de la dette en francs suisses et de la dette remboursable, à l'option des porteurs, en florins, francs suisses ou dollars (dette évaluée en francs suisses).

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1961	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961. Diminution	Augmentation	SITUATION de la dette au 31 mai 1961
	(Francs suisses.)			
Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	39.089.667	17.099.550	»	21.990.117
Total	39.089.667	17.099.550	»	21.990.117

3° Situation de la dette en deutsche-marks, en francs belges et en francs suisses.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1961	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961 Diminution	Augmentation	SITUATION de la dette au 31 mai 1961
Engagements résultant de la liquidation de l'Union européenne des paiements envers l'Allemagne (accord du 17 mars 1959)	562.871.468	»	»	562.871.468
Engagements résultant de la liquidation de l'Union européenne des paiements envers la Belgique (convention du 21 avril 1959)..	1.690.975.000	»	»	1.690.975.000
Engagements résultant de la liquidation de l'Union européenne des paiements envers la Suisse (accord du 10 avril 1959)	54.998.577	»	»	54.998.577

ANNEXE N° 4

A. — Situation des encaisses des comptables du Trésor.

	SOLDES au 1er janvier 1961	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961. Débit	Crédit	SOLDES au 31 mai 1961.
	(Milliers de nouveaux francs.)			
Numéraire conservé par les comptables publics	238.563	5.330.879	5.238.227	331.215
Compte courant du Trésor a la Banque de France	(1) 64.335	188.459.526	188.523.297	564
Fonds déposés par le Trésor à la caisse des dépots et consignations et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	120	»	»	120
Fonds déposés à la Banque de France et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	46	»	46	»
Compte courant du Trésor a la Banque de l'Algérie	121.836	5.816.944	5.926.124	12.656
Compte courant du Trésor chez les instituts d'émission de la zone franc	24.963	3.012.988	3.003.508	34.443
Compte courant du Trésor dans diverses banques d'outre-mer	8.356	80.000	73.852	14.504
Devises étrangères	226.895	1.487.628	1.401.164	313.359
Traites et valeurs mobilisables	2.850.500	8.978.214	8.952.641	2.876.073
Totaux (cf. lignes 751 à 757) (page 9291)	3.535.614	213.166.179	213.118.859	3.582.934

(1) Ce solde correspond à l'excédent des versements sur les prélèvements effectués par les comptables du Trésor au cours des derniers jours du mois de décembre 1960 et centralisés par la Banque de France au début du mois de janvier 1961

B — Situation d'ensemble des relations du Trésor avec les instituts d'émission de la zone franc.

(Milliards de nouveaux francs.)

DESIGNATION des instituts d'émission	SITUATION au 1er janvier 1961		A — COMPTES: Situation au 1er janvier 1961		Variations de l'année		Situation au 31 mai 1961.		B. — BONS DU TRESOR: Situation au 1er janvier 1961	Variations de l'année		Situation au 31 mai 1961	SITUATION au 31 mai 1961.	
	Débit.	Crédit.	Débit.	Crédit.	Débit.	Crédit.	Débit.	Crédit.	Crédit.	Débit.	Crédit.	Crédit.	Débit.	Crédit.
Banque de l'Algérie	»	1,20	0,12	»	»	0,11	0,01	»	1,32	0,26	»	1,06	»	1,05
Banque de l'Indochine	0,01	»	0,01	»	0,01	»	0,02	»	»	»	»	»	0,02	»
Banque de Madagascar	0,01	»	0,11	»	»	0,02	0,09	»	0,10	»	0,01	0,11	»	0,02
Caisse centrale de coopération économique	»	0,02	»	0,02	»	»	»	0,02	»	»	»	»	»	0,02
Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	»	0,52	»	0,52	0,06	»	»	0,46	»	»	»	»	»	0,46
Banque centrale des Etats de l'Afrique équatoriale et du Cameroun	»	0,18	»	0,18	0,02	»	»	0,16	»	»	»	»	»	0,16
Institut d'émissions des départements d'outre-mer	»	0,11	»	0,11	»	»	»	0,11	»	»	»	»	»	0,11
Totaux	0,02	2,03	0,24	0,83	0,09	0,13	0,12	0,75	1,42	0,26	0,01	1,17	0,02	1,82
Soldes	2,01		0,59		0,04		0,63		1,42	0,25		1,17	1,80	

NOTE. — Le tableau ci-dessus reprend, dans sa partie A, à raison d'une ligne par institut d'émission, les données figurant ci-avant au tableau de développement E, page 9291 (ligne 41 du tableau I) ; dans sa partie B, pour les instituts d'émission titulaires de comptes courants de bons du Trésor, les données figurant dans un tableau spécial inséré à la page 9288, à la suite du tableau de développement C (ligne 31 du tableau I)

ANNEXE N° 5

Tableau des échéances des bons du Trésor.

(Milliers de nouveaux francs.)

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION générale au 31 mai 1961	ÉCHÉANCES exigibles au 31 mai 1961	ÉCHÉANCES NON EXIGIBLES AU 31 MAI 1961				
			1961	1962	1963	1964	Total des échéances non exigibles
Bons du Trésor à 1 an			621.769	553.911	»	»	1.175.680
Bons du Trésor à 2 ans			816.273	1.498.755	694.929	»	3.009.957
Comptes courants de bons du Trésor — Catégorie A	23.666.753	99.710	22.617	»	»	»	22.617
Comptes courants de bons du Trésor — Catégorie B			90.836	47.534	»	»	138.370
Comptes courants de bons du Trésor — Catégorie C			7.053.239	10.890.838	1.276.342	»	19.220.419
Emissions diverses	8.004	8.004	»	»	»	»	»
Bons du Trésor à intérêt progressif 3 mois à 3 ans	15.503.567	(1) 13.578.724	1.924.843	»	»	»	1.924.843
			10.529.577	12.991.038	1.971.271	»	(2)
Totaux	39.178.324	13.686.438	25.491.886				25.491.886

(1) Montant des bons émis depuis plus de trois mois et dès lors exigibles
(2) Cf. montant annexe n° 3, page 9297.

ANNEXE N° 6

Evolution et situation des comptes de dépôts des correspondants du Trésor.

DESIGNATION DES CORRESPONDANTS	SOLDES au 1er janvier 1961 (1)	OPERATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961		SOLDES au 31 mai 1961.
		Dépenses	Recettes	
	(Milliers de nouveaux francs.)			
Services d'Etat dotés d'un budget annexe	12.380.397	20.858.983	21.165.211	12.686.625
Etablissements du secteur public	6.634.639	76.507.177	76.639.852	6.767.314
Collectivités administratives	8.957.438	21.015.013	19.953.492	7.895.917
Divers correspondants	3.741.470	21.708.165	21.569.453	3.602.758
Totaux (cf. tableau D, pages 9289 et 9290)	31.713.944	140.089.338	139.328.008	30.952.614

(1) Chiffres provisoires.

ANNEXE N° 7

Situation résumée des opérations faites en devises étrangères.

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1961.	
	Dépenses	Recettes.	Dépenses	Recettes.
	(Milliers de nouveaux francs.)			
Opérations de caractère définitif (tableau A). — Dépenses et recettes du budget général (§ A)	352.305	86.291	68.883	13.039
Opérations de caractère définitif (tableau A). — Comptes d'affectation spéciale (§ C)	»	»	»	»
Totaux	352.305	86.291	68.883	13.039
Opérations de caractère temporaire (prêts, avances et autres comptes spéciaux) (tableau B)	124.668	398.050	7.530	64.119
Opérations des emprunts (tableau C)	5.335	20	19	»
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (tableau D, § *a*)	44.250	42.127	7.817	457
Opérations des établissements du secteur public (tableau D, § *b*)	23.159	10.528	9.743	2.248
Opérations des collectivités administratives (tableau D, § *c*)	36.088	10.967	8.957	2.572
Opérations des divers correspondants (tableau D, § *d*)	509.725	378.632	103.715	102.786
Fonds en route, chevauchements comptables et apurements des comptes d'attente	»	121.240	»	20.262
Totaux des opérations de l'année	1.095.530	1.047.855	206.664	205.483
Mouvements des encaisses des comptables (totaux égaux à la ligne « Devises étrangères » de l'annexe 4)	1.487.628	1.401.164	242.503	263.177
Approvisionnements des encaisses des agents payeurs à l'étranger par l'intermédiaire de la Banque de France	»	522.818	»	49.103
Contre-valeur en francs des versements effectués en devises par l'intermédiaire de la Banque de France	388.679	»	68.596	»
Totaux généraux	2.971.837	2.971.837	517.763	517.763

ANNEXE N° 8

Situation résumée des opérations des comptables des postes et télécommunications du 1er janvier au 31 mai 1961.

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1961.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1961.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes.
	(Milliers de nouveaux francs.)			
1. Mouvements des encaisses des comptables des postes et télécommunications	520.857.322	520.678.696	106.880.291	106.900.644
2. Opérations du budget annexe des postes et télécommunications (y compris les opérations de la 2e section) (exercice 1961)	1.798.772	2.033.755	315.077	475.241
Opérations avec le Trésor	102.225	29.507	»	16.770
Totaux	1.900.997	2.063.262	315.077	492.011
3. Opérations pour le compte de tiers				
— Mandats français	62.889.641	62.395.850	13.106.209	12.794.274
— Mandats internationaux	198.089	188.741	127.887	56.311
— Mandats et virements d'outre-mer	3.244.215	3.347.284	909.096	884.726
— Offices étrangers	762.622	694.542	132.112	334.787
— Opérations diverses	445.054	436.397	121.833	63.466
Totaux	67.539.621	67.062.814	14.397.137	14.133.564
4. Comptes courants postaux des particuliers	166.297.278	167.107.701	34.274.424	34.158.125
5. Opérations des correspondants des postes et télécommunications:				
— Caisse des dépôts et consignations	112.657	195.373	1.792	3.226
— Etablissements d'Etat	12.449	12.017	2.583	2.220
— Collectivités administratives	379.277	57.446	100.525	22.167
— Caisse nationale d'épargne. Recettes effectives (1)	1.461.006	1.779.694	296.055	208.740
— Caisse nationale d'épargne. Règlements avec la C. N. E	1.788.752	1.444.798	275.131	273.014
Totaux	3.754.141	3.489.328	676.086	609.367
6. Opérations effectuées pour le compte du Trésor:				
— Budget général. Budget de 1961	855.027	155.140	160.169	3.755
— Budget général. Règlements avec le Trésor	152.889	811.991	3.273	155.478
— Emprunts du Trésor. Emissions et versements au Trésor	1.854.405	1.854.945	350.540	346.395
— Emprunts du Trésor. Paiements et remboursements pour le Trésor	1.291.337	1.274.865	265.691	254.153
Totaux	4.153.658	4.096.941	779.673	759.781
7. Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	»	127.008	»	13.414
Totaux des paragraphes 1 à 7	764.503.017	764.625.750	157.322.688	157.066.906
8. Opérations réciproques entre l'administration des postes et télécommunications et le Trésor:				
— Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes et télécommunications	11.387.330	10.997.260	3.763.811	3.953.508
— Comptes courants postaux des comptables du Trésor (soldes)	»	1.012.946	»	573.174
— Autres comptes de règlement	7.524.606	6.778.997	154.324	(—) 352.765
Totaux du paragraphe 8 (2)	18.911.936	18.789.203	3.918.135	4.173.917
Totaux généraux des paragraphes 1 à 8	783.414.953	783.414.953	161.240.823	161.240.823

(1) Dont 1.405.868 de « retraits » et 1.606.256 de « dépôts ».

(2) Correspondant aux opérations de dépenses et de recettes mentionnées au tableau E, sous la rubrique « Postes et télécommunications » (page 9289, ligne 606).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours sur épreuves et sur titres pour l'inscription de pharmaciens sur la liste d'aptitude aux fonctions de pharmacien des hôpitaux et hospices publics des grands centres sanitaires et aux fonctions de pharmacien chef des autres établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics.

Un concours sur épreuves et sur titres, en vue de l'inscription de quarante pharmaciens sur la liste d'aptitude aux fonctions de pharmacien des hôpitaux et hospices publics des grands centres sanitaires et aux fonctions de pharmacien chef des autres établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics aura lieu le 19 février 1962 et les jours suivants au ministère de la santé publique et de la population.

Ce concours est ouvert aux candidats des deux sexes jouissant de leurs droits civiques et remplissant les conditions suivantes :

1° Posséder la nationalité française depuis cinq ans au moins (sauf si les intéressés ont été naturalisés au titre de l'article 64 du code de la nationalité française) ;

2° Etre titulaire du diplôme de pharmacien délivré par l'Etat ;

3° Pour les candidats masculins, se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée.

En outre, les candidats devront être âgés de moins de trente-cinq ans au 1er janvier 1962, cette limite d'âge étant toutefois reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les dossiers de candidature devront être adressés avant le 9 janvier 1962 au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget, 3e bureau), 7, rue de Tilsit, Paris (17e), qui fournira sur demande tous renseignements utiles aux postulants (nature des épreuves, liste des pièces à produire par les intéressés pour constituer leur dossier).

Avis de vacance du poste de pharmacien chef de l'hôpital-hospice de Libourne (Gironde).

Est déclaré vacant le poste de pharmacien chef de l'hôpital-hospice de Libourne (Gironde).

Peuvent faire acte de candidature les pharmaciens inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de pharmacien des hôpitaux et hospices publics des grands centres sanitaires et aux fonctions de pharmacien chef des autres établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics.

Les demandes seront reçues dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 3e bureau), 7, rue de Tilsit, Paris (17e).

Chaque demande devra être accompagnée :

1° D'un *curriculum vitæ* ;

2° D'une notice énumérant les titres hospitaliers et universitaires du candidat.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints de commerce des lycées techniques.

Un concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints de commerce des lycées techniques, s'ouvrira le 1er février 1962.

Les épreuves de la première série se dérouleront au chef-lieu de chaque académie ou dans des centres désignés par le ministre après clôture du registre d'inscription. Les épreuves de la deuxième série auront lieu dans un seul centre, à Paris.

Les candidats admis à ce concours sont nommés professeurs techniques adjoints stagiaires au centre de formation des professeurs techniques adjoints de commerce annexé à l'école normale supérieure de l'enseignement technique et y accomplissent un stage obligatoire d'un an sanctionné par un examen de validation de stage. Ils perçoivent pendant cette année le traitement de professeur technique adjoint stagiaire.

Les demandes d'inscription, accompagnées des dossiers complets, devront parvenir au bureau A 3 de la direction des enseignements techniques et professionnels, 34, rue de Châteaudun, Paris (9e), au plus tard le 1er décembre 1961.

Les imprimés nécessaires à la constitution du dossier devront être demandés à ce service qui pourra fournir tous renseignements complémentaires au sujet du concours.

Le règlement et le programme sont édités par le service d'édition et de vente des publications de l'éducation nationale, 13, rue du Four, Paris (6e).

Les abonnements au *Journal officiel* partent du 1er de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant 9063-13 Paris).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels
HENRI MOREL

COTE DES CHANGES

En nouveaux francs.

DERNIERS cours cotés en Bourse.	PAYS	DEVISES	PARITE	COURS LIMITES (1)		COURS EXTRÊMES cotés à la Bourse du 10 octobre 1961.	
4,91475	Etats-Unis	1 dollar U. S. A.	4,93706	4,90	4,9740	4,9155	4,9150
4,7725	Canada	1 dollar canadien.	.....	.....	.....	4,7740	4,7690
2,318	Côte française des Somalis	100 francs Djibouti.	2,30281	2,2625	2,3430	.....	.....
39,39	Mexique	100 pesos mexicains.	39,4965	.....	.....	.....	.....
123,110	Allemagne occidentale	100 deutsche marks.	123,4265	121,590	125,290	123,040	122,970
19,034	Autriche	100 schilling.	18,98869	18,7025	19,2790	19,036	19,028
9,8780	Belgique	100 francs belges.	9,87412	9,727	10,023	9,8785	9,8730
71,415	Danemark	100 couronnes danoises.	71,47763	70,4275	72,5335	71,455	71,395
13,8390	Grande-Bretagne	1 livre sterling.	13,82376	13,6220	14,0265	13,8410	13,8340
7,9240	Italie	1.000 lires.	7,899296	7,78395	8,01610	7,9235	7,9180
69,120	Norvège	100 couronnes norvégiennes.	69,1188	68,055	70,155	69,140	69,080
136,305	Pays-Bas	100 florins.	136,3828	134,339	138,455	136,325	136,265
17,250	Portugal	100 escudos.	17,17238	16,85	17,5020	17,270	17,250
95,245	Suède	100 couronnes suédoises.	95,43513	94,0048	96,8646	95,255	95,195
113,685	Suisse	100 francs suisses.	112,9033	110,110	115,810	113,685	113,625
69,08	Tchécoslovaquie	100 couron. tchécoslovaques.	68,57027	68,05	69,08	69,08	.....

Maroc	1 dirham	0,9756	Zone C. F. A.	100 francs C. F. A.	2
Tunisie	1 dinar	11,7549	Zone C. F. P.	100 francs C. F. P.	5,50

(1) Pour le dollar U. S. A. et la couronne tchécoslovaque, cours limites d'intervention de la Banque de France.

Pour chacune des autres devises, cours résultant des limites d'intervention sur le dollar, fixées par l'institut émetteur de la monnaie considérée d'une part et la Banque de France d'autre part.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 26, RUE FEYDEAU, PARIS

Téléphone GUT 18-72 — Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE ANONYME DES AUTOMOBILES PEUGEOT

CAPITAL : 225 MILLIONS DE NF

SIÈGE SOCIAL : 88, QUAI DE PASSY, PARIS

R. C. : Seine n° 55-B 10055.

Amortissement des obligations 4 1/4 0/0 1946.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société anonyme des automobiles Peugeot a procédé par rachats à l'amortissement des obligations 4 1/4 0/0, émission novembre 1946, prévu pour le 1er novembre 1961, en utilisant la totalité de la somme qu'aurait exigée le remboursement au pair des 355 obligations portées au tableau d'amortissement pour cette échéance.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1961.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES METAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 58.860.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 9, AVENUE MATIGNON, PARIS (8e)

R. C. : 55-B 13211.

Obligations 6 0/0 1955.

Sixième amortissement du 29 septembre 1961.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la compagnie a procédé au rachat en Bourse de 1.332 obligations. L'économie ainsi réalisée par les rachats permet la majoration du prix de remboursement de 1,29 NF par titre.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 3.057 obligations sorties au tirage du 29 septembre 1961, remboursables le 1er novembre 1961 à 106,29 NF, coupon n° 7, échéance 1er novembre 1962, attaché ;

2° Des séries d'obligations amorties aux tirages précédents comprenant des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	COUPON ATTACHÉ	MONTANT du remboursement.
			Nouveaux francs.
35 à 3.091	1961	1er novembre 1962	106,29
8.439 à 10.176	1956	1er novembre 1957	105,14
38.845 à 40.745	1957	1er novembre 1958	105,40
43.300 à 45.260	1958	1er novembre 1959	105,75
52.331 à 54.656	1959	1er novembre 1960	106 »
92.545 à 94.620	1960	1er novembre 1961	106,18

Le remboursement s'effectue aux caisses des établissements suivants :

Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris, et ses banques affiliées ;

Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e) ;

Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris, ainsi que dans leurs succursales et agences de Paris et de province.

SOCIETE SALINIERE DE L'EST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.461.660 NF

SIÈGE SOCIAL : A VARANGÉVILLE (MEURTHE-ET-MOSELLE)

R. C. : Nancy n° 57-B 238.

OBLIGATIONS 4 1/4 0/0 1946

Société des mines de sel et salines de Rosières-Varangéville (absorbée par la Société salinière de l'Est).

LISTE NUMERIQUE

De la série des 109 obligations sorties au tirage du 5 octobre 1961, remboursables le 15 novembre 1961 à 50 NF, coupon n° 16 (échéance 15 novembre 1962) attaché ;

Des séries d'obligations amorties aux tirages précédents comprenant des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
366 à 400	1958	2.380 à 2.576	1961 (1)
738 à 809	1959	3.092 à 3.354	1960

(1) Dont 88 obligations rachetées.

ASSOCIATION DIOCESAINE DE CAMBRAI

Association constituée sous le régime de la législation française le 11 janvier 1926, déclarée à la sous-préfecture de Cambrai le 12 janvier 1926 et publiée au *Journal officiel* du 23 janvier 1926.

SIEGE SOCIAL :

ARCHEVÊCHÉ DE CAMBRAI, 11, RUE DU GRAND-SÉMINAIRE, CAMBRAI (NORD)

Emprunt 5 1/2 0/0 1959.

Deuxième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, l'association a racheté en Bourse 108 obligations. Il a été procédé au tirage au sort de 381 obligations.

Liste des 381 obligations sorties au tirage du 26 septembre 1961, remboursables à 100 NF à partir du 1er novembre 1961, et des obligations restant à rembourser sur tirage antérieur.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
2.184	1960	2.487 à 2.494	1960
2.405 à 2.414	1960	4.914 à 5.294	1961
2.480 à 2.482	1960		

Ces obligations sont remboursables chez :

La banque L. Dupont et Ce, 26, avenue Franklin-D.-Roosevelt, à Paris (8e) ;

Le Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris (2e) ;

La Société générale, 29, boulevard Haussmann, à Paris (9e) ;

La Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris (9e) ;

Le Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris (9e) ;

Le Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, à Paris (8e).

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX

Liste des obligations remboursables à partir du 1er octobre qui a suivi le tirage.

Tirage du 1er septembre 1961.

TITRES REGROUPÉS

TITRES GRIS 3 0/0 1949 (ancienne série bleue).

Obligations de 50 NF.

Tirages 1956-1957-1958 : 48,46 *NF.* — *Tirages* 1959-1960-1961 : 48,32 *NF.*

NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.
70.328		71.944	60	72.848	56
à		71.962	60	72.849	56
70.404	61	71.963	60	72.850	56
70.938	59	71.964	60	72.851	56
71.881	57	72.816	56	73.110	58
71.895		72.817	56	73.114	58
à		72.828	56	73.119	58
71.918	60	72.846	56	73.121	58
71.934	60	72.847	56	73.122	58

Coupures d'appoint de 5 NF.

Tirages 1950-1953 : 4,75 *NF.* — *Tirage* 1955 : 4,86 *NF.*
Tirages 1956-1957-1958 : 4,85 *NF.* — *Tirages* 1959-1960-1961 : 4,83 *NF.*

76.715		78.376		81.918	
à		à		à	
76.723	56	78.382	61	81.948	60
76.732	56	78.393	61	81.965	
77.536	57	78.394	61	à	
77.537	57	79.517	58	81.972	60
77.580	57	79.518	58	81.978	60
77.581	57	79.523	58	81.979	60
77.582	57	79.524	58	81.984	60
77.583	57	79.525	58	81.985	60
77.584	57	79.526	58	81.986	60
77.636	57	79.527	58	81.989	60
77.637	57	79.528	58	81.990	60
77.638	57	79.545	58	81.991	60
77.639	57	79.546	58	81.992	60
77.665	57	79.547	58	82.005	60
78.193		79.548	58	82.006	60
à		79.554	58	82.007	60
78.202	61	79.555	58	82.009	60
78.222		79.560	58	82.101	
à		79.578		à	
78.227	61	à		82.106	55
78.236		79.586	58	82.108	55
à		79.590	58	82.157	
78.240	61	79.599		à	
78.243		à		82.164	55
à		79.606	58	82.177	55
78.257	61	79.617	58	82.199	55
78.262		79.627	58	82.200	55
à		79.628	58	82.201	55
78.276	61	79.629	58	82.520	59
78.282		79.630	58	82.541	59
à		79.631	58	82.542	59
78.289	61	79.634	58	82.543	59
78.297		80.685	50	82.544	59
à		80.690	50	82.547	59
78.303	61	80.691	50	82.548	59
78.309		80.875	53	82.549	59
à		80.876	53	82.573	
78.315	61	81.072	53	à	
78.329		81.073	53	82.580	59
à		81.074	53	82.582	59
78.331	61	81.075	53	82.583	59
78.333		81.076	53	82.585	59
à		81.096	53	82.586	59
78.337	61	81.869		82.587	59
78.340		à		82.631	
à		81.875	60	à	
78.346	61	81.877		82.636	59
78.349		à		82.643	59
à		81.886	60	82.646	59
78.355	61	81.888		82.647	59
78.357	61	à		82.648	59
78.364		81.908	60		
à					
78.368	61				

TITRES ORANGES 3 0/0 1949 (ancienne série rouge).

Obligations de 50 NF.

Tirage 1956 : 48,47 *NF.* — *Tirages* 1959-1961 : 48,33 *NF.*

NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.
183.048	59	193.445		193.467	56
183.049	59	à		193.468	56
183.050	59	193.451	56	193.469	56
183.051	59	193.455	56	193.543	56
187.934		193.456	56	193.544	56
à		193.457	56	193.562	56
188.006	61	193.465	56	193.563	56
188.246		193.466	56	193.567	56
à					
188.443	61				

Coupures d'appoint de 5 NF.

Tirages 1953-1954 : 4,75 *NF.* — *Tirage* 1955 : 4,86 *NF.*
Tirages 1956-1957-1958 : 4,85 *NF.* — *Tirages* 1959-1960-1961 : 4,83 *NF.*

200.086		206.381	59	209.737	53
à		206.385	59	209.774	53
200.091	61	206.392		209.778	53
200.093		à		209.779	53
à		206.409	59	209.780	53
200.120	61	206.414	59	209.781	53
200.123		206.415	59	209.892	
à		206.420		à	
200.142	61	à		209.897	60
200.147		206.427	59	209.899	
à		206.451		à	
200.152	61	à		209.907	60
200.154	61	206.456	59	209.909	
200.157		206.478	59	à	
à		206.479	59	209.915	60
200.161	61	206.480	59	209.919	60
200.171		206.903	56	209.927	
à		206.904	56	à	
200.187	61	206.905	56	209.932	60
200.192		206.906	56	209.942	60
à		206.907	56	209.945	
200.199	61	206.908	56	à	
200.203		206.994	56	209.948	60
à		206.996	56	209.963	
200.220	61	208.804	55	à	
200.228		208.805	55	209.970	60
à		208.806	55	209.983	
200.233	61	208.894	55	à	
200.237		208.895	55	209.986	60
à		208.896	55	209.998	
200.261	61	208.897	55	à	
201.006	58	208.898	55	210.013	60
201.007	58	209.662	53	210.018	60
201.008	58	209.663	53	210.020	60
201.009	58	209.664	53	210.021	60
202.160	54	209.665	53	210.023	
202.161	54	209.666	53	à	
202.162	54	209.668	53	210.033	60
202.163	54	209.669	53	210.039	
202.164	54	209.670	53	à	
202.165	54	209.671	53	210.044	60
202.166	54	209.672	53	210.068	
204.348	57	209.673	53	à	
204.464	57	209.674	53	210.074	60
206.375	59	209.730	53	210.079	
206.376	59	209.731	53	à	
206.377	59	209.733	53	210.085	60
206.380	59	209.734	53		

TITRES BEIGES 5 0/0 1949 (ancienne série brune).

Obligations de 50 NF.

Tirage 1955 : 48,63 *NF.* — *Tirage* 1958 : 48,49 *NF.*
Tirage 1961 : 48,35 *NF.*

NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.
61.643	58	61.646	58	82.587	
61.644	58	61.647	58	à	
61.645	58	61.648	58	83.002	61
				83.634	55
				83.635	55

Coupures d'appoint de 5 NF.

Tirage 1952 : 4,75 *NF*. — *Tirage* 1955 : 4,86 *NF*.
Tirages 1957-1958 : 4,85 *NF*. — *Tirages* 1959-1960-1961 : 4,83 *NF*

NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.
100.025	59	101.130	57	107.066	
100.026	59	101.131	57	à	
100.027	59	101.132	57	107.071	61
100.028	59	101.133	57	107.081	
100.029	59	101.134	57	à	
100.030	59	101.148	57	107.088	61
100.808		101.149	57	107.092	
à		101.150	57	à	
100.812	60	101.151	57	107.124	61
100.816		105.685	55	107.730	52
à		106.503	58	107.731	52
100.842	60	106.504	58	107.732	52
100.847		107.031		107.733	52
à		à			
100.850	60	107.034	61		
100.854		107.042			
à		à			
100.862	60	107.050	61		

TITRES NON REGROUPES

TITRES JAUNES 3 0/0 1886.

Tirages antérieurs et amortissement final du 1er septembre 1956.

Tirage 1935 : 4,84 NF. — Tirage 1939 : 4,65 NF. — Tirage 1940 : 4,65 NF. — Tirages 1942 à 1948 : 4,61 NF. — Tirages 1949 à 1954 : 4,77 NF. — Tirage 1955 : 4,87 NF. — Tirage 1956 : 4,86 NF.

NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.
303	48	4.826	56	8.181	55
375	55	5.016	46	8.187	55
384	46	5.125	48	8.229	42
519	56	5.164	55	8.732	49
617	55	5.492	54	8.843	48
835	54	5.498	56	9.098	49
925	54	5.643	35	9.107	52
1.048	56	5.834	52	9.451	55
1.429	56	5.845	53	9.525	51
1.558	52	6.268	49	9.526	46
1.632	52	6.376	55	9.535	55
1.669	48	6.377	54	9.537	55
1.694	56	6.392	53	9.539	48
1.709	51	6.395	55	9.541	56
1.813	55	6.464	50	9.601	49
1.818	56	6.471	55	9.644	56
2.003	56	6.535	56	10.002	52
2.033	55	6.572	49	10.092	56
2.235	56	6.629	52	10.243	44
2.237	55	6.630	46	10.459	49
2.558	53	6.827	54	10.651	54
2.638	54	6.875	56	10.848	56
2.691	35	6.927	56	10.866	56
2.948	55	6.995	46	10.973	49
3.124	55	7.035	55	11.066	49
3.236	52	7.169	49	11.118	54
3.288	56	7.222	54	11.259	56
3.702	56	7.549	54	11.294	50
3.872	56	7.560	55	11.620	56
4.094	55	7.577	56	11.726	49
4.133	54	7.578	56	11.809	55
4.233	56	7.663	49	11.810	55
4.381	51	7.665	49	11.849	45
4.475	56	7.669	49	11.932	47
4.539	53	7.772	55	13.058	55
4.540	50	7.774	53	13.151	53
4.541	55	7.940	55	13.153	54
4.593	55	7.981	55	13.282	56
4.608	52	8.023	39	13.378	49
4.611	52	8.024	40	13.382	55
4.640	55	8.152	55	13.649	49
4.689	55	8.157	53	13.698	49
4.702	49	8.159	54	13.699	49
4.749	44	8.173	56	13.814	49
				13.818	49

TITRES BLEUS 3 0/0 1886.

Tirages antérieurs à 1950.

Tirage 1933 : 4,77 NF. — Tirage 1934 : 4,76 NF. — Tirage 1935 : 4,83 NF. — Tirage 1936 : 4,75 NF. — Tirage 1938 : 4,77 NF. — Tirage 1939 : 4,75 NF. — Tirage 1940 : 4,75 NF. — Tirages 1941 à 1948 : 4,58 NF. — Tirage 1949 : 4,75 NF.

NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.
14.527	42	29.138	33	45.120	36
14.718	46	30.405	36	45.122	49
14.719	48	31.164	47	45.152	35
14.990	49	31.333	48	45.153	44
15.383	43	33.145	38	45.597	44
17.126	48	33.954	48	46.265	44
18.001	48	34.406	44	46.508	38
21.721	43	34.419	41	48.937	45
22.995	39	34.460	45	49.852	49
23.227	34	36.338	45	49.876	43
23.247	40	36.357	45	49.933	48
23.635	49	36.988	46	51.218	46
28.160	45	42.178	45	51.361	48
29.132	45	44.200	44	52.030	49
				58.251	49

TITRES ROUGES 3 0/0 1887.

Tirages antérieurs à 1950.

Tirage 1932 : 4,77 NF. — Tirage 1933 : 4,77 NF. — Tirage 1934 : 4,83 NF. — Tirage 1935 : 4,83 NF. — Tirage 1936 : 4,83 NF. — Tirage 1937 : 4,66 NF. — Tirage 1938 : 4,77 NF. — Tirage 1939 : 4,75 NF. — Tirage 1940 : 4,75 NF. — Tirages 1941 à 1948 : 4,58 NF. — Tirage 1949 : 4,75 NF.

NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.
1.670	45	30.338	49	107.358	46
4.648	49	32.043	34	109.538	49
5.900	49	36.203	39	120.723	44
6.147	35	37.767	49	122.270	48
6.994	49	38.044	39	122.296	49
7.113	47	38.364	49	128.529	43
7.476	49	38.365	49	128.530	49
7.790	38	41.171	36	129.016	49
7.821	44	42.004	32	129.698	45
10.672	47	43.599	38	130.150	49
11.146	43	46.892	48	132.404	45
11.149	44	47.666	40	132.718	43
11.150	41	47.668	42	132.720	44
11.394	48	47.701	41	133.265	32
11.773	49	47.839	47	133.273	33
13.034	40	49.953	49	133.279	46
13.868	40	50.235	49	133.307	35
15.271	46	51.261	48	134.165	47
15.471	47	51 984	49	136.662	49
16.715	48	71.423	38	138.668	49
21.123	44	71.426	34	139.930	45
21.124	40	72.911	47	139.946	46
21.125	45	73.731	47	145.588	45
24.044	45	74.090	45	153.326	49
24.809	47	74.509	48	157.345	37
24.984	47	82.759	46	158.077	47
26.403	48	105.507	43	159.432	40
27.387	47	105.514	48	160.069	47
28.086	49	105.517	40	162.506	49

TITRES BRUNS 5 0/0 1929.

Tirages antérieurs à 1950.

Tirage 1943 : 4,65 NF. — Tirage 1945 : 4,65 NF. — Tirage 1946 : 4,65 NF. — Tirage 1947 : 4,65 NF. — Tirage 1948 : 4,65 NF. — Tirage 1949 : 4,79 NF.

NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.
21.772	49	36.651	48	40.408	49
24.432	49	37.404	45	41.464	49
29.531	49	37.716	47	42.341	49
29.702	49	38.252	47	43.330	43
29.706	49	39.930	49	45.292	46
29.737	49	39.941	49	204.376	49
30.250	47	40.402	49		

TITRES VERTS 3 0/0 1923.

Amortissement final 21 août 1941.

Tirage 1936 : 4,70 NF. — Tirage 1939 : 4.55 NF. — Tirage 1940 : 4,70 NF. — Tirage 1941 : 4.50 NF.

NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.
1.105	39	6.865	36	11.036	40
3.523	39	7.352	41	98.053	41

FORGES DE STRASBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 22.300.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 91, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 55-B 1296.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en 20 ans de 100.000 obligations 5 0/0 de 200 NF, remboursables à 220 NF de 1962 à 1971, à 230 NF de 1972 à 1976 et à 240 NF de 1977 à 1981, émises en septembre 1961.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE DE TITRES en circulation.	NOMBRE DE TITRES à amortir.
1	10 septembre 1962	100.000	3.326
2	— 1963	96.674	3.477
3	— 1964	93.197	3.635
4	— 1965	89.562	3.801
5	— 1966	85.761	3.974
6	— 1967	81.787	4.154
7	— 1968	77.633	4.343
8	— 1969	73.290	4.540
9	— 1970	68.750	4.747
10	— 1971	64.003	4.963
11	— 1972	59.040	4.963
12	— 1973	54.077	5.178
13	— 1974	48.899	5.403
14	— 1975	43.496	5.638
15	— 1976	37.858	5.884
16	— 1977	31.974	5.884
17	— 1978	26.090	6.129
18	— 1979	19.961	6.384
19	— 1980	13.577	6.650
20	— 1981	6.927	6.927
Total			100.000

Les tirages au sort, tant normaux que supplémentaires, s'effectueront de la manière suivante : un numéro sera tiré au sort ; les obligations à amortir seront appelées au remboursement à partir de ce numéro, suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des obligations amorties ou rachetées antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre d'obligations dont l'amortissement est à effectuer. Pour l'application de ces dispositions, le numéro « un » sera considéré comme succédant au dernier numéro.

ETABLISSEMENTS GASTON VERDIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.700.000 NF

SIÈGE SOCIAL : LIEUDIT « LES SAINT-PÈRES », MEAUX (SEINE-ET-MARNE)

R. C. : Meaux n° 57-B 179.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 de 50 NF.

Quinzième amortissement.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 85 obligations sorties au deuxième tirage au sort du 25 septembre 1961 formant, avec les titres rachetés en Bourse par la société émettrice, le montant de l'annuité à amortir au 15 octobre 1961.** Ces obligations seront remboursables à 50,01 NF ;

2° **De la série sortie au tirage précédent dans laquelle figurent des obligations non encore présentées au remboursement.**

NUMÉROS EXTRÊMES des séries.	ANNÉES de remboursement.	MONTANT de remboursement. Nouveaux francs.
1.168 à 1.292	61	50,01
3.080 à 3.172	60	50

SOCIETE NANCEIENNE D'ALIMENTATION

(S. A. N. A. L.)

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3.024.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 15, RUE DE LA MOTHE, NANCY (MEURTHE-ET-MOSELLE)

R. C. : Nancy n° 54-B 163.

Obligations 4 0/0 1945 de 50 NF.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des séries comprenant les 93 obligations sorties au neuvième tirage au sort du 27 septembre 1961 formant, avec les titres rachetés en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir au 1er novembre 1961.** Ces obligations seront remboursables à 50 NF ;

2° **Des séries sorties aux tirages précédents parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.**

NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.
14 à 45	61	1.919 à 1.931	60
784 à 896	59	2.815 à 2.996	61
1.838 à 1.900	60		

ANCIENS ETABLISSEMENTS A. BINET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.900.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 46, RUE SAINT-FERDINAND, PARIS (17e)

R. C. : Seine n° 54-B 9627.

Obligations 4 0/0 1945 de 50 NF.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des séries comprenant les 112 obligations sorties au cinquième tirage au sort du 27 septembre 1961 formant, avec les titres rachetés en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir au 1er novembre 1961.** Ces obligations seront remboursables à 50 NF ;

2° **Des séries sorties aux tirages précédents parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.**

NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.
20 à 157	60	680 à 790	59
311 à 499	58	791 à 1.000	61
652 à 679	61		

Société anonyme des Anciens Chantiers DUBIGEON

AU CAPITAL DE 3.330.000 NF

SIÈGE SOCIAL: NANTES-CHANTENAY

DIRECTION GÉNÉRALE: 7, RUE AUBER, PARIS (9e)

R. C.: Nantes n° 54-B 66.

Obligations 4 0/0 *novembre* 1945.

Seizième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a utilisé entièrement en rachats en Bourse la totalité de l'annuité à amortir au 1er novembre 1961.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements précédents ont également été couverts par rachats en Bourse.

Anciens Etablissements BAIGNOL et FARJON

Manufacture nationale de Boulogne-sur-Mer.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.640.000 NOUVEAUX FRANCS

SIÈGE SOCIAL: RUE GERHARD-HANSEN, A BOULOGNE-SUR-MER

Registre du commerce: Boulogne-sur-Mer n° 55-B 23.

Tirage au sort effectué le 2 octobre 1961 de 147 obligations restantes 6 3/4 0/0 1949 remboursables à 50 NF le 15 novembre 1961.

4.644 à 4.671 = 28	4.701 à 4.704 = 4	4.740 = 1
4.684 à 4.687 = 4	4.708 = 1	4.747 à 4.749 = 3
4.689 à 4.693 = 5	4.712 = 1	4.758 à 4.793 = 36
4.698 = 1	4.714 à 4.729 = 16	4.796 à 4.842 = 47

Total: 147 obligations.

Ces 147 obligations sont remboursables à 50 NF à dater du 15 novembre 1961 dans toutes les agences du Comptoir national d'escompte de Paris, du Crédit lyonnais, du Crédit industriel et commercial et de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

Obligations amorties et non demandées en remboursement le 31 août 1961.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1.939 à 2.015	1960	2.693 à 2.824	1959
2.026 à 2.030	1960	2.845 à 2.864	1959

Le conseil d'administration.

REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT

SIÈGE SOCIAL: 8 ET 10, AVENUE EMILE-ZOLA

BOULOGNE-BILLANCOURT (SEINE)

R. C.: Seine n° 55-B 8620.

Obligations 6 0/0 1948 de 100 NF.

Treizième amortissement au 10 *novembre* 1961.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 1.916 obligations sorties au tirage du 25 septembre 1961 représentant, avec le montant des obligations rachetées en Bourse, la totalité de l'annuité prévue au tableau d'amortissement;

2° Des séries sorties aux précédents tirages parmi lesquelles figurent des obligations non présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
15.033 à 17.046	59	80.919 à 81.780	55
72.020 à 75.437	60	91.902 à 94.891	61

Université Catholique de l'Ouest

ASSOCIATION SAINT-YVES

(Déclarée à la préfecture d'Angers le 30 décembre 1936.)

SIÈGE SOCIAL. PLACE ANDRÉ-LEROY, ANGERS

Bons 5 1/2 0/0 1952 *à dix ans.*

LISTE NUMERIQUE

Des 60 bons sortis au tirage du 28 septembre 1961 et remboursables à partir du 1er novembre 1961;

Des bons sortis aux tirages précédents et non présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
6	1961	159	1961	350	1960
8	»	171	»	354	1961
9	1960	181	»	364	»
10	1961	193	»	366	»
17	»	194	»	370	»
24	1960	196	»	371	»
36	1961	212	»	372	»
39	1960	235	»	376	»
40	1961	237	»	386	»
44	»	244	»	397	»
50	»	246	»	423	»
54	»	255	»	425	»
57	1959	262	»	428	1959
62	1960	271	»	429	1961
64	1959	281	»	430	1960
65	»	282	1960	431	1961
68	1957	290	1961	432	1960
78	1960	294	1959	440	1959
83	»	299	1961	448	1961
84	»	300	»	453	»
94	1961	318	»	455	»
99	»	323	»	465	»
113	»	324	»	466	1960
114	»	325	»	467	»
124	»	330	1960	469	1955
125	»	339	1961	470	1961
133	1957	344	»	483	»
151	1961	349	»	492	1959

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Goldstein (Alain-Bernard), né à Chambois (Orne) le 10 février 1938, demeurant à Bondy (Seine), 3, rue Bernard-de-Jussieu, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Dorpierre, ou Geoffroy, ou Gosselin.

M. Vrain (Guy-Robert), né à Angers (Maine-et-Loire) le 21 décembre 1925, demeurant 32, place Saint-Georges, Paris (9e), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son enfant mineur, Nicolas, né le 16 mars 1960 à Neuilly-sur-Seine, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Réthoré.

M. Cocut (Robert), ne le 27 septembre 1928 à Rabat (Maroc), demeurant 11, boulevard de Verdun, à Alger (Algérie), agissant tant pour lui-même que pour son fils mineur, Bernard, né le 2 septembre 1953 à Port-Lyautey (Maroc), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Langenac.

M. Guillot (Henry-Marie-James-Amélie), capitaine à l'école d'application d'artillerie de Châlons-sur-Marne, né à Dinan le 23 juin 1914, demeurant à Châlons-sur-Marne, 6, rue du Maréchal-de-Lattre, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: André-Marie-Louis, né le 1er mai 1942 à Saint-Pé-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées); Bernard-Marie, né le 15 avril 1943 à Clermont-Puyguilhes (Gers); Pierre-Jean-Marie, né le 26 mars 1944 même commune; Françoise-Marie-Henriette, née le 15 mars 1945 même commune; Geneviève-Marie-Madeleine, née le 1er août 1946 même commune, et Marylis, née le 12 septembre 1952 même commune, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Pichonneau de Courdoux.

M. Kaplan (Georges), né le 16 janvier 1932 à Paris (16e), demeurant à Paris, 51, avenue Montaigne, agissant tant en son nom personnel qu'en celui de son fils, Georges, né à Paris (14e) le 1er septembre 1959, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Delorme ou, subsidiairement, celui de Lalande.

M. Kaplan (Boris), né le 19 août 1929 à Paris (16e), demeurant à Paris, 9, rue de l'Eperon, agissant tant en son nom personnel qu'en celui de ses enfants mineurs: Michel-Alexandre, né le 11 août 1959 à Paris (14e), et Elisabeth, née à Paris (14e) le 4 avril 1961, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Delorme ou, subsidiairement, celui de Lalande.

AVIS DIVERS

ETABLISSEMENTS CLASSES

Avis d'autorisation.

Par arrêté du préfet de police en date du 19 septembre 1961, la société L'Air liquide est autorisée à exploiter à Gennevilliers, 88-92, avenue du Vieux-Chemin-de-Saint-Denis, un dépôt d'acétylène dissous, sous une pression ne dépassant pas 15 kg/cm² à la température de 15° C, le dépôt étant situé dans un local spécial, le volume de gaz emmagasiné, calculé à la température de 15° C, sous la pression de 760 mm de mercure, étant égal à 2.800 m³ (2e classe).

Par arrêté du préfet de police en date du 26 septembre 1961, la Société des Etablissements G. Poublan et Ce est autorisée à exploiter à Paris, 64, rue Amelot, un atelier d'application à froid sur un support quelconque, par pulvérisation, de vernis à base de liquides inflammables de la 1re catégorie, la quantité utilisée journellement pouvant, même exceptionnellement, dépasser 25 litres (2e classe).

Caisse d'Equipement pour le Développement de l'Algérie

16, RUE DES PYRAMIDES, PARIS

Bons d'équipement 5 0/0 1959 à primes progressives.

Le 6 octobre 1961, il a été procédé au siège social de la Banque de l'Algérie, 217, boulevard Saint-Germain, à Paris, au deuxième tirage au sort de la lettre de série des bons de la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie 5 0/0 1959 à primes progressives, qui seront amortis le 15 décembre 1961, conformément aux dispositions de l'arrêté d'autorisation du ministre des finances du 15 décembre 1959.

La série sortie à ce tirage est désignée par la lettre E.

En conséquence, les 37.541 bons représentant la série ci-dessus indiquée seront remboursables à 208 NF à partir du 15 décembre 1961, date à laquelle ils cesseront de porter intérêt.

Les bons amortis seront remboursés par les établissements chargés du service financier de l'emprunt.

Lettre de série appelée au remboursement en 1960: lettre L.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

11 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Comité des fêtes de Saint-Mammès.** But: organiser dans la ville les fêtes ou les réjouissances; seconder la commission des fêtes mais, en aucun cas, se substituer à elle; coordonner toutes les manifestations organisées par les divers groupements ou sociétés de la ville. Siège social: mairie de Saint-Mammès.

11 septembre 1961. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Comité des fêtes de l'île de Bréhat.** But: organiser, coordonner, encourager toutes les manifestations artistiques, culturelles, sportives dans l'île de Bréhat et n'ayant aucun caractère tant politique que confessionnel. Siège social: Ker Korriged Crech Simon, île de Bréat.

11 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Association des œuvres sociales de l'Union femmes françaises du Chaperon-Vert, à Arcueil.** But: aide sociale aux femmes et mères de familles de la cité, œuvres sociales et culturelles. Siège social: escalier 24, 1re avenue, H. L. M. Chaperon-Vert, à Arcueil.

19 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de Sétif. **Club athlétique des cheminots sétifiens.** But: pratique des exercices physiques, et notamment du football association; préparer au pays des hommes robustes et créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie; toute discussion politique ou religieuse est interdite. Siège social: salle de la gare, Société nationale des chemins de fer algériens, place Pierre-Semard, à Sétif (Algérie).

22 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Groupement de défense sanitaire de l'élevage d'Aron.** But: lutter contre les maladies contagieuses et parasitaires des animaux domestiques chez ses adhérents en vue d'assurer le bon état du cheptel. Siège social: mairie d'Aron (Mayenne).

23 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Compagnie théâtrale des comédiens universitaires.** But: réalisation de représentations théâtrales. Siège social: 67, rue Damrémont, Paris.

25 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **La Jeanne-d'Arc.** But: promouvoir, soutenir, favoriser les œuvres d'éducation populaire sous toutes leurs formes. Siège social: salle paroissiale, Labergement-Sainte-Marie (Doubs).

25 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Union musicale de Méon.** But: faire de la musique d'ensemble. Siège social: à Méon (Maine-et-Loire).

27 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Comité d'expansion locale.** But: la relance des activités locales et de ses environs. Siège social: mairie de Capdenac-Gare (Aveyron).

28 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Fanfare Léon Malaquais.** But: association d'élèves et d'anciens élèves de l'école nationale des beaux-arts; organisation de loisirs et pratique de la musique, enseignement du solfège et de la technique des instruments. Siège social: 4, rue Ponceau, Paris.

29 septemore 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Association « 1re Compagnie d'arc de Toulon ».** But: pratique du tir à l'arc. Siège social: 42, boulevard du Maréchal-Joffre, Toulon (Var).

30 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Pétanque des cités Dunlop.** But: pratique de la pétanque. Siège social: chez M. Bournet, 37, rue Principale, cité Dunlop, Montluçon (Allier).

5 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Université Champs-Prevois.** But: défense des intérêts moraux et matériels des habitants du quartier. Siège social: 4, impasse Richard-Wagner, Dijon.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 septembre 1961: page 8536, 2e colonne, 12e insertion, au lieu de: « 57, rue Saint-Ferdinand », lire: « 27, rue Saint-Ferdinand, à Paris ».

MODIFICATIONS

4 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de police. Le Comité national de gestion du sport scolaire et universitaire change son titre, qui devient: **Comité national provisoire de gestion du sport scolaire et universitaire.** Siège social: 34, rue de Châteaudun, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.